



**ATELIER URBAIN DE CONCERTATION SUR LE PROJET DE
RÉHABILITATION DU QUARTIER YOURI GAGARINE
5 NOVEMBRE 2014
COMPTE-RENDU**

Présents : Corinne Valls, Maire de Romainville, Jacques Champion, Maire-adjoint Aménagement, patrimoine, mobilités, Asma Gasri, Présidente de Romainville Habitat, Maire-adjointe Habitat et Hygiène, Miguel Salinas, Assistant à Maîtrise d'ouvrage, Emmanuel Person, Atelier d'architectes Brenac et Gonzalez, Florent Descolas, Atelier d'architectes Brenac et Gonzalez, Jean-Michel Rameau, paysagiste, Catherine Drouin, Directrice générale Romainville Habitat.

La concertation préalable à la réalisation du projet de réhabilitation du quartier Youri Gagarine, conduite au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme a débuté le 30 juin 2014 par l'organisation d'un atelier urbain au Palais des fêtes.

Suite à une première réunion d'information du 1er juillet 2013, visant à présenter les études préalables de l'ensemble du projet, la Ville de Romainville approfondit avec les citoyens ses réflexions pour réhabiliter le quartier à travers des réunions thématiques.

L'atelier urbain du 5 novembre, organisé dans le cadre de la concertation légale avait pour objectif de recueillir les avis et propositions des habitants en terme d'aménagement des espaces publics et de programmation des équipements.

Un troisième atelier se tiendra le 3 décembre sur le thème de l'habitat (programmation, conditions de relogement, de réhabilitation, d'accession sociale et exigences architecturales).

La concertation légale continuera jusqu'à la mise en enquête publique officielle du projet et la finalisation du dossier d'enquête publique.

Pour plus d'informations :

- Exposition sur le projet : <http://www.ville-romainville.fr/sites/default/files/documents/Exposition%20sur%20le%20projet%20d%27amenagement%20Youri%20Gagarine.pdf>
- Compte-rendu atelier urbain de présentation des études préalables – 1er juillet 2013 : <http://www.ville-romainville.fr/sites/default/files/documents/Compte%20rendu%20-%20atelier%20urbain%20juillet%202013.pdf>
- Compte-rendu atelier urbain de lancement de la concertation préalable - 30 juin 2014 : <http://www.ville-romainville.fr/sites/default/files/documents/Compte%20rendu%20-%20atelier%20urbain%20juin%202014.pdf>

1/ Points d'actualités

- Mise en place d'un groupe d'habitants référents

Afin d'enrichir le dialogue avec les habitants, la municipalité de Romainville propose à un petit nombre d'habitants du quartier de suivre une formation auprès de l'École de la Rénovation urbaine. Cette démarche vise à permettre aux habitants de mieux comprendre les enjeux du projet d'aménagement afin de pouvoir relayer les informations auprès des habitants.

Les habitants référents apportent un regard "citoyen" sur le projet grâce à leur connaissance du quartier et aux échanges qu'ils ont et pourront avoir avec les habitants. Tout au long de la définition du projet, ils auront un rôle de médiation et seront associés à des réunions de travail avec la Ville.

Si vous souhaitez devenir Habitant référent et suivre la formation (5 jours de 9h à 18h30 – Aubervilliers) contactez la ville par mail : cgagarine@ville-romainville.fr

Si vous souhaitez contacter les habitants référents :

Mme Eve VEBEKERKE, habitante de Romainville, evevebekerke@gmail.com

Mme Marie Josée HOFFMAN, habitante du quartier Gagarine, hoffmanmj@hotmail.com

Mme Nathalie MARCASTEL, habitante du quartier Gagarine, marcastel.nathalie@laposte.net

Mme Nathalie FARRUCH, habitante du quartier Gagarine, nath.farruch@yahoo.fr

M Laurent JEN, habitant du quartier Gagarine, jen.l@free.fr

M Marie Calixte PROSPER, habitant du quartier Gagarine, marie-calixte.prosper@neuf.fr

Mme Mathilde ANDONIAN, habitante de la Résidence Elsa Triolet, m.andonian@free.fr

- Études topographiques, géomètre, réseaux et d'impact en cours

Deux études ont été lancées suite à un appel d'offre sur ces sujets.

La première étude permettra d'avoir une connaissance technique globale du foncier du quartier et ainsi permettre de pouvoir positionner les projections à venir sur la situation existante du site, tant sur l'emplacement des futurs bâtiments que sur l'emplacement des réseaux de toutes natures.

Ceci est un préalable essentiel pour toutes les futures réalisations sur le site.

L'étude d'impact (faune et flore) constitutive de la seconde étude, a pour objet d'anticiper l'ensemble des interactions du site dans la perspective de son évolution. Ainsi l'impact environnemental sera maîtrisé et l'équilibre des environnants préservé.

- Ouverture de la concertation avec les propriétaires du centre commercial suivie d'une rencontre spécifique avec les commerçants

A la fin du mois d'octobre le service des affaires économiques de la Ville a rencontré les propriétaires de l'îlot commercial du quartier Gagarine.

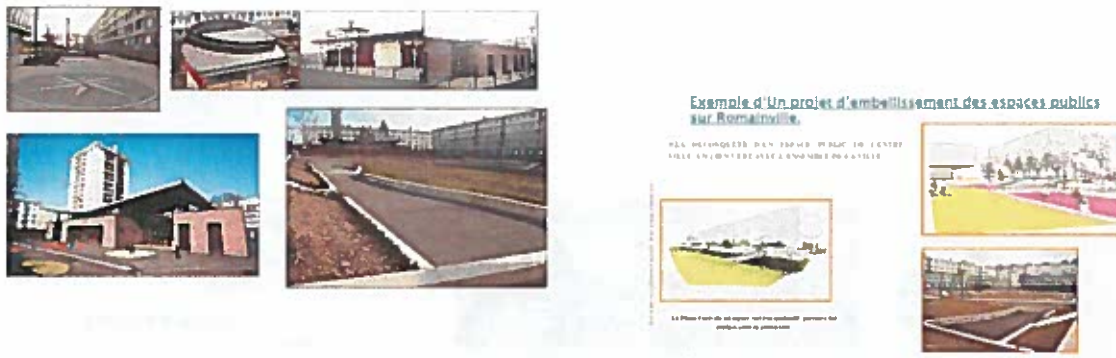
Après une présentation des orientations de l'étude de faisabilité du quartier, les principes d'un travail concerté ont été posés de sorte que l'ancrage et le développement du tissu commercial soient l'objectif commun des différents acteurs du quartier (propriétaire des locaux commerciaux, commerçants et clients « les habitants »)

Le principe de rencontres à organiser pour travailler ensemble sur ce sujet ayant été figé, un planning de rendez-vous sera mis en œuvre sur le premier semestre 2015 avec l'ensemble des acteurs intéressés.

2/ Espaces publics et équipements

Afin d'anticiper l'aménagement des futurs espaces publics, plusieurs principes et réalisations ont été présentés.

Exemples d'évolutions d'espaces publics et équipements : Le quartier Marcel Cachin



Les fonctions des espaces publics

Les illustrations présentées donnent à voir, à réfléchir, elles ne sont pas une projection du quartier de demain.

FAIRE SES COURSES attendre le bus
déposer mes enfants à l'école
aller au travail
rentrer chez soi
se rendre quelque part

01
NECESSAIRE

se reposer
se divertir
faire une promenade
se mettre à l'abri
faire du sport

02
PONCTUEL

rencontrer des gens
aller boire un café
participer à un événement
participer à des activités associatives
la vie de quartier

03
SOCIAL

L'ESPACE PUBLIC ET ESPACES PARTAGÉS

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS SUR LES USAGES

3 Types d'usages qui impactent la manière de vivre au sein de l'espace public et d'un espace partagé.

01. LES USAGES NECESSAIRES

1. L'ECOLE

L'ECOLE, S'Y RENDRE



CRÈCHE



dangers du trafic routier

problèmes de franchissement



MATERNELLE



engorgement des voies lors de la descente le matin

problèmes de franchissement



ECOLE ELEMENTAIRE



dangers du trafic routier

problèmes d'adaptation des voies cyclables

ANALYSE

L'ESPACE PUBLIC ET ESPACES PARTAGÉS

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS SUR LES USAGES

RECOMMANDATIONS

- 1 Rendre le trafic plus doux à proximité des crèches
- 2 Faciliter les accès en poussette sur la voie publique
- 3 Assurer un relai de transport à proximité pour les parents (bus, parking, covoiturage, ...)

- 1 - Des voies spécifiques pour la dépose des enfants le matin (dépose minute en voiture, zone dédiée, ...)
- 2 - Des zones d'attente agréables pour les parents et enfants devant les maternelles

- 1 Sécuriser la traversée des rues
- 2 - Créer des parcours piétons adaptés pour le chemin vers l'école (signalétique, picto chemins, ...)
- 3 - Des voies cyclables adaptées aux plus jeunes

Révisé pub. 30 Septembre 2011

YG

ANALYSE

RECOMMANDATIONS

01. LES USAGES NECESSAIRES

1. L'ECOLE

L'ECOLE,
S'Y EPANOUIR



CRECHE



Créer un des zones ou des outils à l'environnement urbain

L'espace public, doit devenir un vecteur d'appropriation



MATERNELLE



Créer des zones ou des outils à l'environnement urbain

Diversifier les activités existantes



ECOLE ELEMENTAIRE



Créer des zones ou des outils à l'environnement urbain

L'espace public, doit devenir un vecteur d'appropriation

1 Des zones récréatives au calme pour les enfants (ex: bancs, jeux) qui assure la sécurité et la protection nécessaire

1 PLUS de perméabilité avec l'environnement: un bâtiment plus ouvert et moins en rupture avec le quartier et l'espace public

2 Diversifier les activités existantes vers l'éducation à proximité de la maternelle sans occuper de l'espace public

1 Répondre aux besoins des écoliers par la proximité (exemple: boulangerie proche)

2 Des aménagements urbains adaptés aux plus jeunes

3 Améliorer l'attachement au quartier

Scénario public 2014

YG

UN SQUARE PARTAGE

OPTIONS DE PARTAGE

01. LES USAGES NECESSAIRES

1. L'ECOLE

L'ECOLE,
PARTAGER
L'ESPACE
PUBLIC



SQUARE RESERVE
(CRECHE)
horaires/ 8H30 - 11H
horaires/ 17H - 18H



SQUARE RESERVE
(ECOLE ELEMENTAIRE)
horaires/ 11H30 - 13H
horaires/ 15H - 17H



SQUARE OUVERT A TOUS
horaires/ 13H - 14H30
horaires/ 18H30 - 21H

1. LES USAGES NECESSAIRES

2. LE COMMERCE

LE COMMERCE, LES OFFRES, LES BESOINS



SUPERMARCHÉ BOUTIQUES



Quelle orientation pour les Rez de chaussée ?

Problème de la surélévation de la voirie dans les approches commerciales



RESTAURATION



Le café comme lieu de rencontre inter-générationnel

A qui s'adresse l'offre ? Les horaires d'ouverture ?



MICRO COMMERCES



Quel modèle de consommation promouvoir ?

Comment valoriser les commerces ambulants ?

ANALYSE

ESPACE PUBLIC ET ESPACES PARTAGÉS

RECOMMANDATIONS

- 1 - Valoriser les RDC commerciaux comme point d'animation premier de l'espace public
- 2 - L'accès aux zones commerciales autrement qu'en voiture exclusivement
- 3 - Localiser les commerces pour créer des centralités motrices d'identité de quartier
- 4 - Une échelle de quartier : mettre en place un marché

- 1 - Plus de commerces de bouches pour plus de proximité
- 2 - Répondre aux besoins des habitants en matière d'offre commerciale

- 1 - Favoriser des circuits courts grâce à des producteurs locaux, par ex : « La Ruche qui dit Oui »
- 2 - Plus de micro-commerces pour plus de proximité

Document synthétique - 10 pages - 2014 - M. V. C.

01. LES USAGES NECESSAIRES

3. LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS

LE QUOTIDIEN, PARTIR DE ET REVENIR CHEZ SOI



TRANSPORT EN COMMUN



Quel confort en cas de mauvais temps ?

Des modes de transport partagés entre em-
ployés, quelle réalité ?



TRANSPORT AUTONOME



Comment adapter le mobilier urbain aux alternatives de transport ?

Comment améliorer le trajet vers le travail ou chez soi en proposant des services marchands ?



LIMITE PUBLIC/PRIVE



Où se situe le seuil du chez soi ? Comment s'intégrer à l'espace public et comment s'en protéger ?

ANALYSE

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS SUR LES USAGES

RECOMMANDATIONS

- 1 - PLUS de confort en attendant le bus.
- 2 - Favoriser les alternatives de transport pour aller au travail, aux courses, n'importe où : covoiturage, vélo, ...

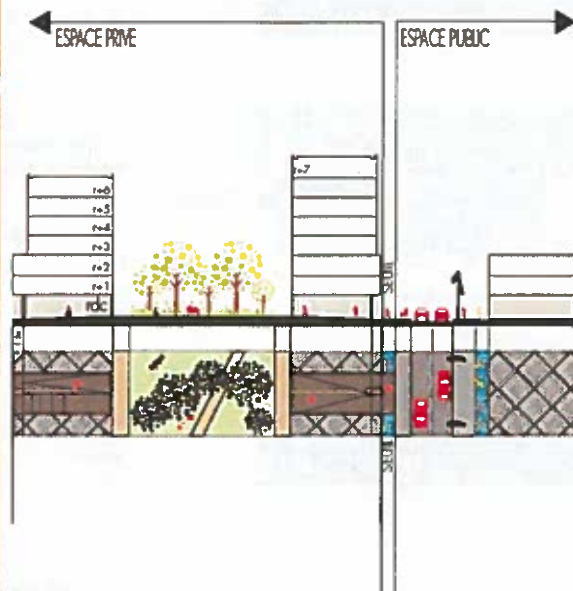
- 1 - Associer alternatives de transport et parkings adaptés
- 2 - PLUS de services adaptés aux personnes lors de leur trajet (ex : al-
les consignes publiques pour récupérer ses courses le soir)

- 1 - Créer des rez de chaussée habi-
tés comme de véritables rez de ville
- 2 - Protéger les lieux d'habitations de l'es-
pace public : marquer les seuils

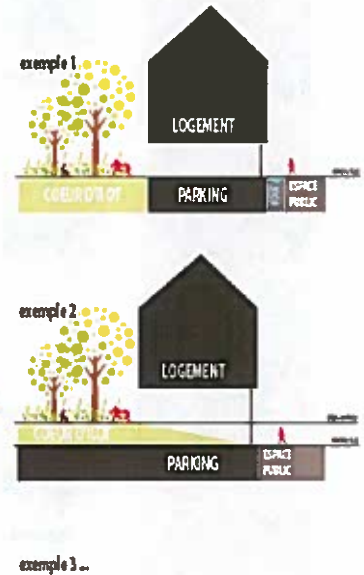
01. LES USAGES NECESSAIRES
3. LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS

**LE CHEZ SOI,
LE TRAITEMENT DES SEUILS**

UNE CONFIGURATION DU SEUIL



EXEMPLES DE TRAITEMENT DES SEUILS



02. LES USAGES PONCTUELS

**LA RAMBLA, UN
ESPACE DE BIEN
ETRE**

ANALYSE



RECOMMANDATIONS

- 1 - De l'amusement pour tous sur l'espace public
- 2 - De la qualité urbaine pour les mobilités d'amusement

- 1 - Plus de sport pour plus de bien-être
- 2 - Des conditions optimisées pour les sports sur l'espace public

- 1 - Des mobiliers adaptés à toutes les pratiques du repos
- 2 - Plus de zones de quiétude pour améliorer le repos

02. LES USAGES POSITIFS

LA RAMBLA, UN ESPACE DE BIEN ETRE



SE BALADER



quelles les usages de la rambla
qui sont ceux qui poussent à la découverte?

quelles est la place de l'événement?



SE POSER



le confort des usages en question et leur ergonomie : des aménagements
et des usages liés à la rambla, mais aussi la place...



IDENTITE



question de la signalétique pour
mieux se retrouver

quelle est l'identité de quartier?

ANALYSE

L'ESPACE PUBLIC ET ESPACES PARTAGÉS

RECOMMANDATIONS

1. Faire vivre des histoires sur la RAMBLA

2. Préparer l'émergence d'événement faire place à l'inattendu

1. Des mobiliers mieux adaptés à tous les usages de l'assise : se nourrir, lire, un journal, parler à quelqu'un...

2. Intégration de mobiliers nomades qui ne fâchent pas l'aspect de la RAMBLA

1. Se repérer facilement grâce à des signalétiques épurées ou des couleurs projetées sur l'espace public

2. L'identité de quartier un thème de médiation de style, pour se sentir partie du quartier

édition public 2013 - 2014

YG

03. LES USAGES SOCIAUX

PLACE / SQUARE / ÉQUIPEMENTS PARTAGÉS



PLACE



comment faire vivre une place?
quelles sont les usages qui rendent une place attractive?

quelle situation pour les RDC?



SQUARE



quelle est la nature d'un square sur un espace public piéton tel que celui
de la Rambla?
comment s'articule-t-il?



EQUIPEMENTS
PARTAGÉS



quelle place donner aux activités partagées?

quelles éventuelles d'un équipement majeur pour le quartier?

ANALYSE

L'ESPACE PUBLIC ET ESPACES PARTAGÉS

RECOMMANDATIONS

1. La place comme épicentre de vie de quartier

2. Animer les RDC sur la place pour rendre le quartier attractif et favoriser les rencontres

1. Cultiver le partage : faire du square un lieu partagé entre les heures de la journée, les saisons, les âges et les usages

2. Un square intégré, un square protégé : poser la question des limites

1. Les activités partagées au centre de la vie de quartier

2. PLUS de lieux de partage, d'expression, d'échanges pour favoriser l'intégration de tous au sein du quartier

3. POTENTIEL équipement pour garantir l'animation du quartier ainsi que son attractivité

3 / Échanges

Habitant : Comment peut-on réfléchir sans savoir où les habitants vont habiter ? Quel est le projet d'ensemble ?

Le projet d'ensemble et le calendrier prévisionnel des reconstructions – réhabilitations ont été présentés à l'occasion des deux premières réunions publiques (retrouver les comptes rendus : <http://www.ville-romainville.fr/grands-projets/quartier-youri-gagarine/quartier-youri-gagarine>).

Habitante référente :

- **Pourquoi ne pas démolir les tours qui pourraient être en mauvais état ?**

Corinne Valls, Maire de Romainville : Des études sur la structure des tours vont être réalisées prochainement afin de connaître l'état des fondations. En fonction des résultats nous pourrions renforcer les structures et imaginer un habillage adapté et sécurisé ou démolir la ou les tours défaillantes. Nous n'avons rien acté, le projet sera adapté en fonction des résultats des études sur les fondations des tours et des réseaux qui seront réalisées courant 2015. Nous prendrons toutes les mesures de sécurité nécessaires.

- **L'espace de jeux partagé sera-t-il accessible aux nourrices en journée ?**

Corinne Valls, Maire de Romainville : Naturellement des jeux seront accessibles en journée, les aires de jeux partagées avec les équipements publics viendront compléter l'offre de jeux accessibles aux enfants non scolarisés.

- **La rambla sera-t-elle réservée aux piétons ?**

Corinne Valls, Maire de Romainville : Oui, la rambla sera réservée aux circulations douces (piétons, cyclistes), c'est tout l'intérêt : créer un lieu d'échange et de partage

- **Qui entretiendra les espaces verts végétalisés hors sol ?**

Corinne Valls, Maire de Romainville : Les espaces verts en toiture d'immeuble seront entretenus par Romainville Habitat pour les logements sociaux et par les copropriétés pour les logements privés.

- **Des jeux pour les plus grands seront-ils créés ? Un mur de tennis ? Une piste de roller-skate ?**

Corinne Valls, Maire de Romainville : Oui, nous envisageons de créer une salle de sport et des terrains de sport extérieurs. Leur programmation exacte n'est pas définie à ce jour.

Une piste de skate peut créer des nuisances donc son emplacement devra être étudié et discuté avec les habitants.

- **Est-il possible de créer une maison de la culture au cœur du quartier ?**

Corinne Valls, Maire de Romainville : Nous envisageons de transformer le Palais des Fêtes, situé à proximité du quartier en un véritable lieu de culture pouvant accueillir plus facilement toute forme d'expression artistique. Dans le quartier nous souhaitons implanter le futur

Carré 16/25 ans, lieu ressource à destination des jeunes et de leurs parents pour l'insertion professionnelle, la santé, le logement, etc.

Habitant : Avez-vous eu un retour de l'ANRU sur le financement du projet ?

Corinne Valls, Maire de Romainville : 200 quartiers vont être sélectionnés par l'État pour bénéficier des financements ANRU. Avec Madame Asma Gasri, Maire-adjointe et Présidente de Romainville Habitat, j'ai rencontré ce jour même Mme El Khomri, secrétaire d'état chargée de la politique de la ville afin de lui présenter notre projet, après avoir rencontré les ministres précédents, Monsieur Lamy puis Madame Najat Vallaud-Belkacem. Nous devrions connaître la liste des quartiers concernés courant décembre. Des financements supplémentaires, attribués via les préfectures de régions, pourront aussi être proposés aux communes non retenues dans les 200 quartiers prioritaires.

Habitant : Quelle sera la hauteur des bâtiments ?

Corinne Valls, Maire de Romainville : les projections de bâtiments ne sont que des esquisses, si nous reconstruisons une partie des logements sur le secteur Vassou, nous pourrions ajuster les hauteurs pour un projet harmonieux en respectant l'environnement urbain à proximité et dégager les vues, notamment dans les cœurs d'îlot. Nous n'avons pas encore de dessins d'architectes, seulement des faisabilités.

Habitante : Les premières constructions seraient réalisées en 2017, il y a donc un projet ?

Corinne Valls, Maire de Romainville : Nous avons acquis les terrains, situés en face du quartier Gagarine, où sont aujourd'hui installées des antennes, en prévision et allons consulter des architectes pour de premières constructions en 2017. Les premières constructions seront réalisées sur des terrains non bâtis, c'est-à-dire sans démolition.

Conclusion des débats par Corinne Valls et annonce du prochain atelier urbain le 3 décembre prochain à 19h30 au Palais des Fêtes

AMÉNAGEMENT

Repenser la ville avec ses habitants

Soucieuse d'améliorer le cadre de vie des Romainvillois, la Municipalité a lancé différents projets de réaménagement ou de restructuration dans plusieurs quartiers de la commune. Des réunions publiques sont organisées régulièrement afin d'informer les habitants, recueillir leurs avis et les faire participer à la construction de leur ville.

Les élus et les services de la Ville ont organisé plusieurs réunions publiques ces dernières semaines pour présenter aux Romainvillois différents projets d'aménagement. Chaque fois, les habitants des quartiers concernés ont répondu présents.

Préparer le quartier des Ormes à l'arrivée du tramway

Le vendredi 10 octobre, les habitants du quartier des Ormes avaient rendez-vous à l'espace Nelson-Mandela. Plusieurs sujets ont été abordés ce soir-là. Il a notamment été question de la dépollution, par l'entreprise Grégo, du site sur lequel était installé une usine de traitement de métaux. Une fois dépolluée, ce site accueillera des logements privés. A quelques mètres du site seront construits des locaux destinés à répondre aux besoins des artisans romainvillois. Enfin, une résidence verra le jour rue de la Butte-Brochet, mêlant habitat collectif et habitat individuel.

Le quartier des Ormes, qui sera desservi par le tramway T1 dans quelques années, va beaucoup évoluer ces prochaines années.



Différents projets sont lancés dans le quartier des Ormes. Ils ont été présentés aux habitants le 10 octobre.

ME D. RAINVILLE - NOVEMBRE 2014



De nouveaux logements vont voir le jour dans le quartier des Grands Champs.

Faire évoluer le quartier des Grands-Champs

La réunion d'information sur les projets d'aménagement du quartier des Grands Champs a eu lieu le lundi 17 novembre à l'Hôtel de Ville. Elle a été l'occasion de présenter aux habitants les opérations de construction de logements. Les Romainvillois présents ont posé des questions sur l'avenir de la cité des Mares. Les élus ont répondu qu'ils souhaitent faire évoluer ce quartier. Ils ont donné rendez-vous aux habitants pour dessiner ensemble ce projet.

Développer l'activité économique aux Bas-Pays

Dans le quartier de l'Horloge, marqué par la désindustrialisation, la Municipalité souhaite relancer l'activité économique. Elle envisage pour cela de requalifier l'espace urbain et de favoriser la mixité sociale. Concrètement, il s'agit de construire 160 000 m² de locaux à destination d'entreprises, 73 000 m² de logements, 29 000 m² de surface commerciale et un lycée. « Les villes attirent ou toutes un lycée. C'est important que nous puissions en avoir un à Romainville. Sa vocation scientifique sera particulièrement intégrée au quartier, notamment grâce à la proximité de Biocitex », a indiqué le maire lors de la dernière réunion publique sur le projet. D'autre part, une place sera créée aux pieds de l'Horloge ; elle constituera le cœur du quartier.

AMÉNAGEMENT

Des « habitants référents » dans le quartier Youri-Gagarine

Des habitants volontaires du quartier Youri-Gagarine sont devenus « référents » sur le projet de rénovation urbaine. Ils se sont réunis pour la première fois le 18 novembre. Retour sur la première d'une longue série de réunions.

En novembre, ils étaient sept. Sept habitants du quartier Youri-Gagarine qui veulent s'impliquer dans la construction de leur quartier et qui se sont portés volontaires pour devenir référents. Tous ont suivi ou vont suivre une formation à l'École de la rénovation urbaine, financée par la Ville, pour pouvoir devenir des acteurs à part entière de la concertation. Le projet n'étant pas figé et étant amené à évoluer, ils ont désormais pour mission de faire le lien entre les habitants et les autres acteurs : la Ville, les architectes, Romainville Habitat, etc. Ils apporteront un regard citoyen sur le projet grâce à leur connaissance du quartier et de sa population. La première réunion des référents a eu lieu à l'Hôtel de Ville le 18 novembre. Après avoir fait connaissance, ils ont réfléchi sur la méthodologie de travail qu'ils allaient adopter et identifié des

thématiques possibles de groupes de travail : logement, habitat, économie du projet, espaces extérieurs et équipements, environnement... Des portraits des habitants référents seront présentés dans les prochaines éditions du Magazine de Romainville afin qu'ils soient identifiables par tous.

Pour devenir habitant référent et suivre la formation à l'École de la rénovation urbaine il faut envoyer une candidature à l'adresse mail suivante : capitaine@ville-romainville.fr. Pour contacter les habitants référents : page Facebook « Les Gagarinols ».

AMÉNAGEMENT

La cession des talus de l'A3 débloquée

Des membres de la Commission nationale de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier (Cnauf) ont visité en novembre les talus qui couvrent l'autoroute A3. Les élus romainvillois leur ont présenté le projet d'aménagement de cette zone. Les travaux devraient bientôt démarrer puisque l'Etat s'approprie à céder le terrain à la Ville.

Thierry Repentin, président de la Commission nationale de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier (Cnauf) et plusieurs membres de cette commission se sont rendus sur les talus de l'autoroute A3, qui

prévoit la construction de 250 logements, dont des logements sociaux. Sécurité des appartements servira à reloger des habitants du quartier Charles-de-Gaulle. Une partie des logements sera réservée à l'accès à la propriété afin d'assurer une mixité sociale dans le quartier. Des commerces de proximité et des espaces de loisirs font également partie de ce projet.

Estimée à un an à plus de 2 millions d'euros, la cession de l'A3 sera finalement cédée sous le régime de la décade, donc beaucoup moins cher. « Nous ne pouvions pas acheter ce terrain à un prix aussi élevé. Pourtant, ce projet nous tenait à cœur car c'est un enjeu de reconstruction de notre ville. Nous n'avons rien lâché et l'Etat nous a entendu », indique Jacques Champoin.



Le MAGAZINE

Romainville

Mensuel d'informations municipales
Janvier 2015 ► n° 50



Gagarine décroche l'Anru 2

www.ville-romainville.fr

Éducation

Les deux collèges
intégrés dans les REP

Aménagement

La place des Commerces
prend forme

Portrait d'une habitante référente

« Personnellement je ne voudrais pas changer de quartier »

Mayse Maugé est une des habitantes référentes du projet de rénovation du quartier Youit-Gagarine. Elle vit rue de la Galaxie.

Mayse Maugé vit dans la tour I du quartier Youit-Gagarine depuis 1987. « Avant, je vivais à Cachin. Je constate que c'est très bien ce qu'ils ont fait là-bas. » Ce constat a conduit cette retraitée, bénévole très impliquée dans une association qui vient en aide aux personnes démunies, à devenir une habitante référente du projet de rénovation de son quartier. Ce n'est évidemment pas la seule raison. « J'ai du temps. Et puis c'est quand même ma cité ! Que va-t-elle devenir ? Que va-t-on devenir ? Ça nous regarde ! » Elle s'est donc inscrite sans hésiter quand elle a su que la Ville proposait aux habitants de devenir référents. Puis elle a commencé à se faire connaître en tant que telle auprès de ses voisins. Elle a participé à la réunion des référents le 16 décembre dernier et s'est portée volontaire pour faire partie de l'atelier « extérieurs et équipements ». À présent, elle va plancher avec d'autres sur l'organisation des espaces publics, des espaces verts, les écoles, etc. « Si je fais tout ça c'est parce que j'aime ma cité. Il y a des choses qui ne vont pas à Gagarine. Mais personnellement je ne voudrais pas changer de quartier. »



Portrait d'un habitant référent

« Je crois qu'on va être très utiles »

Prosper Marie-Calixte est un des habitants référents du projet de rénovation du quartier Youit-Gagarine. Il vit rue de l'Espace.

Prosper Marie-Calixte habite depuis onze ans dans un appartement de la rue de l'Espace avec sa femme et ses deux enfants. Il s'est porté volontaire sans hésiter pour être habitant référent et a suivi la formation de l'École du renouvellement urbain. « On a la chance de pouvoir donner notre avis. Il y a plein de choses à faire pour améliorer la qualité de vie dans la cité et nous savons ce qu'il faut changer car c'est nous qui connaissons le mieux les lieux. Je crois qu'on va être très utiles. »

Ce père de famille a donc bien l'intention de donner de son temps pour son quartier. « Je veux être à l'écoute de tout le monde, prendre en compte tous les points de vue. Certaines personnes vivent là depuis plus de trente ans : pour elles, la rénovation c'est une perte de repères énorme. Elles vont avoir besoin de beaucoup de soutien et d'explications. Un de mes objectifs c'est d'arriver à leur faire voir du positif. » Pour lui, la rénovation du quartier sera aussi l'occasion de créer du lien et de la solidarité. « On va devoir réfléchir tous ensemble sur nos intérêts collectifs, sur l'avenir de nos enfants : il va falloir mettre de côté les problèmes individuels. »



Le projet de rénovation prévoit l'implantation de nouveaux commerces dans le quartier Youit-Gagarine. Les commerçants actuels pourront bien sûr poursuivre leurs activités, dans des locaux tout adaptés.

Etudes techniques en cours

Ce projet, qui vient d'être confié au cabinet Benec et Gonzalez, sera réalisé en plusieurs étapes, puisque les bâtiments seront déconstruits au fur et à mesure que d'autres seront construits. Les chantiers se succéderont ainsi pendant une dizaine d'années.

Les études techniques et de faisabilité sont déjà en cours, les résultats devraient être connus prochainement. La concertation officielle préalable a eu lieu le 16 décembre 2013. Une réunion, par un atelier urbain. Deux autres réunions publiques ont été organisées depuis et une exposition sur le projet est présentée dans le hall de l'Hôtel de ville.



Des réunions publiques et une exposition autour du projet ont été organisées depuis fin juin.

L'enquête publique devrait donc être lancée au cours de ces prochains mois. Elle fournira une nouvelle occasion aux habitants de l'ancien quartier de s'exprimer. Ils seront reçus collectivement, par bâtiment et par cage d'escalier, puis individuellement.

Des habitants impliqués

Dix-huit habitants volontaires du quartier Youit-Gagarine sont devenus « référents » sur le projet de rénovation. La plupart d'entre eux ont suivi ou vont suivre une formation à l'École du renouvellement urbain.

Les habitants référents ont pour mission de faire les liens entre les habitants et les autres acteurs : la Ville, les architectes, l'Agence Habitat, etc. Ils apporteront un regard « citoyen » sur le projet grâce à leur connaissance du quartier et de sa population.

A ce jour, ils se sont déjà réunis deux fois. Ils ont commencé à faire connaissance, ils ont réfléchi sur la méthodologie de travail qu'ils allaient adopter et l'identité des thématiques de groupes de travail : logement, habitat, économie du projet, espaces extérieurs et équipements, environnement, ils se verront à

nouveau en janvier avant d'entamer les ateliers thématiques. Des portraits seront proposés régulièrement dans les prochaines éditions du Magazine de l'Agence Habitat. Les référents seront identifiés par tous. Les autres habitants pourront ainsi les reconnaître et leur faire part de leurs questions ou remarques.

■ Pour contacter les habitants référents : tr.gagarine@ncl.com ou page Facebook « Habitants référents Gagarine-Romainville »

■ Pour devenir habitant référent et suivre la formation à l'École du renouvellement urbain il faut envoyer une candidature à l'adresse mail suivante : opgagrine@ville-romainville.fr (l'adresse indiquée dans notre précédente édition comportait une erreur, toutes nos excuses à nos lecteurs).

Suivez le projet de rénovation du quartier Youit-Gagarine sur www.ville-romainville.fr

AMÉNAGEMENT

Premiers emménagements place des Commerces

La future place des Commerces commence à prendre forme. Un premier bâtiment a été livré et des locataires de Romainville Habitat doivent y emménager en janvier, dans le cadre du Programme de rénovation urbaine (PRU) du quartier Marcel-Cachin.



Le premier bâtiment de la future place sera à trois étages. Il sera construit par la Ville de Romainville.

Le premier bâtiment de la future place des Commerces est sorti de terre. Situé à l'angle de la rue de la Résistance, il compte quatre logements qui ont été attribués à des locataires des bâtiments R et S du quartier Marcel-Cachin, dans le cadre du PRU. Ces logements doivent être livrés en janvier.

Un local commercial de 145 m² est à louer au rez-de-chaussée de l'immeuble. Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude et un commerce devrait ouvrir au premier trimestre de cette année. D'autres commerces s'installeront par la suite dans le quartier, au fur et à mesure du réaménagement de la place qui, à terme, sera en partie piétonne.



Le nouveau kiosque à journaux doit être livré en janvier.



Les habitants n'occuperont pas de terrain au moment des travaux. La nouvelle place sera construite avant le démarrage de l'opération.

Un nouveau kiosque à journaux

En décembre, un kiosque à journaux tout neuf a été installé sur la place. L'ouverture est prévue fin janvier. Il sera déplacé pendant la deuxième partie des travaux. Ceux-ci doivent durer encore trois ans. D'ici là, près de 300 logements supplémentaires, un parking souterrain, une fontaine et une nouvelle halle sortiront de terre. Pendant les travaux, le marché aux comestibles continuera de se tenir tous les mardis, vendredis et dimanches, d'abord à son emplacement actuel puis sous la nouvelle halle, plus spacieuse.

LOGEMENT

PSLA : devenir propriétaire sans prendre de risque

Romainville Habitat va demander l'agrément de la préfecture pour proposer à ses locataires des prêts sociaux à la location-accession (PSLA). Le bailleur et la Ville veulent en faire bénéficier les habitants du quartier Youri-Gagarine.

Dans Romainville, qui n'ont pas les moyens de devenir propriétaires pour leur prochainement achetés grâce au prêt social à la location-accession (PSLA). Ce prêt conventionné sera réservé aux locataires de Romainville Habitat dont les revenus sont inférieurs aux plafonds de ressources présentés dans le tableau ci-dessous. Les services de la Ville ont complété 250 mémoires recommandés susceptibles d'être bénéficiaires, dont 85 mémoires du quartier Youri-Gagarine. Le principe est simple. Dans un premier temps, l'accédant loue son logement neuf pendant une durée définie. Les loyers qui versent constituent son épargne, qui lui permet de réduire son emprunt au moment de l'achat. Dans un second temps, l'accédant peut s'il le souhaite devenir propriétaire. La PSLA présente de nombreux avantages pour les acheteurs. D'abord, il ne nécessite pas d'apport financier personnel puisque les

loyers versés vont constituer une épargne. Ensuite, le taux de la TVA est réduit à 5,5 % dès lors que l'achat a lieu dans les cinq ans qui suivent l'achèvement de la construction. De plus, la PSLA implique une exonération de la taxe foncière pendant quinze ans à compter de l'année suivant celle de l'achèvement. Enfin, les bailleurs sociaux offrent aux acheteurs une garantie de prêt et une garantie de réajustement dans certains cas.

« Au moment où est lancé le projet de renouvellement urbain du quartier Youri-Gagarine, nous voulons permettre à ceux qui souhaitent devenir propriétaires de se constituer un parcours résidentiel sécurisé. La PSLA nous offre la possibilité de le faire, les conditions de ce prêt sont très avantageuses pour les acheteurs », indique Assma Gassi, présidente de Romainville Habitat et maire adjointe à l'habitat et à l'hygiène.

Nombre d'habitants du logement	Plafonds de ressources pour bénéficier du PSLA
1	31 250 €
2	43 750 €
3	50 000 €
4	56 875 €
5 et plus	64 875 €

Des vœux pour que les valeurs de la République soient partagées et défendues

La municipalité a présenté ses vœux aux acteurs de la vie de la commune le lundi 19 janvier. Artistes, bénévoles, sportifs, membres d'associations, entrepreneurs, enseignants, parents d'élèves... Les forces vives de Romainville avaient rendez-vous au Palais des fêtes ce soir-là.



Comme tous les ans, les élus ont présenté leurs vœux aux partenaires de la commune. Cette année, en raison de l'actualité, ces vœux appelaient à partager et défendre les valeurs de la République. Les élus ont annoncé l'engagement d'une série de rencontres avec les autorités religieuses de Romainville, mais aussi avec les éducateurs et les représentants de la communauté éducative, afin de proposer des réponses aux défis soulevés par les événements de janvier. « Ces réponses doivent être portées par chacun d'entre nous ; chacun d'entre vous sera donc le bienvenu dans cette réflexion », a déclaré le maire avant de citer Martin Luther King : « Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots. » Comme chaque année, les élus ont invité plusieurs personnes qui ont marqué 2014 ou qui marqueront 2015 par leur parcours, leur passion ou leur projet, à prendre la parole.

L'artiste Ilona Mikneviciute



Ilona Mikneviciute est sculpteur. Elle est installée à Romainville il y a une quarantaine d'années. Depuis, elle participe activement à la vie de la commune. Portes ouvertes des ateliers d'artistes, manifestation artistique, université populaire : elle est de tous les événements culturels. Elle a également créé une association, L'Art en partage, qui propose des ateliers artistiques pour enfants et qui a lancé récemment le projet « Hors les murs... ». Nous proposons aux artistes de créer une œuvre d'art éphémère destinée à être présentée en lacade, au dessus d'un atelier, boulevard Edouard-Brady. L'idée est de créer une ouverture artistique vers l'extérieur dans un espace urbain quotidien, de façon à transformer le regard que l'on porte sur les lieux de passage. Il s'agit aussi de rendre accessible l'art pour tous, à l'été expiré le 19 janvier.

C'est également Ilona Mikneviciute qui a piloté la conception de la sculpture destinée à concrétiser le centenaire de l'école Fraternelle, en 2014. « L'art est parfois peu connu pour accessible. A travers ces projets je veux montrer que l'art peut être partout et pour tous, qu'il peut créer la surprise. Il peut aussi parfois devenir le vecteur d'une dynamique communale, que tout un chacun peut s'approprier. »

Les joueurs de badminton d'Alousports



L'association Alousports badminton Romainville (ASBR) propose des cours de badminton au gymnase Colette-Besson. Le nombre de licenciés du club a beaucoup augmenté ces dernières années. Aujourd'hui, plus de 120 personnes, adultes et enfants, pratiquent ce sport de raquette dans notre commune. Depuis la mise en place de dispositifs pour les heures de 6 à 14 ans, les résultats sont là. « Pour la première fois, nous avons accueilli certains d'entre eux à différents tournois et nous avons obtenu des résultats encourageants. Avec la collaboration des services municipaux, nous avons déjà organisé deux tournois pour l'ensemble des jeunes du département. Nous participons en juin à la finale des tournois départementaux. Nos entraîneurs bénévoles travaillent dur pour que tous nos jeunes joueurs et joueuses puissent un jour participer à un tournoi », a indiqué Rody Scheyper, un des responsables de l'association.

Quant aux adultes, ils participent à des tournois tripartites départementaux. Une équipe féminine a par ailleurs récemment vu le jour !

Retrouvez toute la vie quotidienne de Romainville ainsi que les informations pratiques de la Ville sur www.ville-romainville.fr

Les parents d'élèves du collège Gustave-Courbet



Les parents d'élèves, ainsi que les personnes du collège Gustave-Courbet se sont battus pendant plusieurs semaines en la fin d'année dernière pour que l'établissement soit maintenu dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP). Soutenus par les élus locaux, ils ont obtenu gain de cause.

« Grâce à une mobilisation extraordinaire des habitants de Romainville nous pouvons bien sûr aux parents d'élèves mais aussi à d'autres Romainvillais qui se sont sentis concernés par cette injustice, grâce à une mobilisation qui a permis de tous les personnes du collège et des écoles primaires avoisinantes (professeurs, direction, mais aussi personnes de service, surveillants, etc.), grâce enfin à la mobilisation des élus et au soutien sans faille de Madame le maire nous avons fait légitimer les REP, que nous n'avons jamais du quitter », ont-ils déclaré le 19 janvier. Mais cette reconnaissance n'est pas la seule bête noire de ce mouvement de solidarité. « Cette aventure de nos semaines a permis de tisser des liens nouveaux et durables entre les familles, les élèves, les enseignants et la municipalité. Et même si cette entreprise audacieuse a été parfois difficile, nous en sommes sortis plus forts et plus solidaires ! »

L'association Nouveau départ



Depuis mars dernier, l'association Nouveau départ propose aux lycéens de les aider dans leur travail scolaire. Plusieurs fois par semaine au Pavillon de l'Éducation, les étudiants qui ont créé l'association interviennent avec eux les cours qu'ils n'ont pas compris, leur donnent des conseils pour réussir les examens ou les devoirs, travaillent avec eux les langues étrangères, etc. Mais ce n'est pas tout.

« L'association permet aussi aux jeunes et moins jeunes la pratique du basket tous les dimanches. On a également eu l'occasion à plusieurs reprises de travailler en collaboration avec l'association Aje notamment pour la préparation et la mise en œuvre d'activités lors de la dernière fête de la ville. Nous avons également eu l'occasion, à diverses reprises, d'organiser conjointement des manifestations sportives à destination des enfants et adolescents. D'autres projets vont voir le jour au cours de ces prochains mois. Nous voulons notamment mettre en œuvre des ateliers culturels et des ateliers sportifs, toujours dans le but d'aider l'éducation aux loisirs. Le maître mot de notre association c'est l'unité, être utile autour qu'on le veuille, pour tout le monde mais surtout pour la jeunesse. »

Les habitants référents du quartier Youri-Gagarine



Une vingtaine d'habitants volontaires du quartier Youri-Gagarine sont devenus référents - sur le projet de rénovation. La plupart d'entre eux ont suivi ou vont suivre une formation à l'école du renouvellement urbain, financée par la Ville, pour pouvoir devenir des acteurs à part entière de la concertation.

Les habitants référents ont pour mission de tenir le lien entre les habitants et les autres acteurs de la Vie, les architectes, Romainville Habitat, etc. Ils apportent un regard « citoyen » sur le projet grâce à leur connaissance du quartier et de sa population. Le 19 janvier, ils se sont présentés aux invités de la municipalité et ont expliqué pourquoi ils s'étaient portés volontaires. Une page 22.

Les boulangers de l'Atelier des artistes



Le 28 août 2013, Stéphanie Des, bougier et Ludia Costa ont rejoint la boulangerie du boulevard Edouard-Brady. Pour le plus grand plaisir des Romainvillais ! En moins de deux ans, non seulement ils se sont fait

une clientèle fidèle mais ils ont également remporté plusieurs prix : premier prix de la boulangerie de Saint-Saint-Denis, deuxième prix du concours de la pâtisserie française, premier prix départemental de la boulangerie traditionnelle. L'équipe de la boulangerie a même participé à une émission de télévision : « Suite à ces événements et à l'appréciation de notre clientèle, nous avons dû apprendre nos leçons et nous avons embarqué. L'Atelier des artistes compte à ce jour vingt salariés dont sept apprentis. L'apprentissage est pour nous très important car nous tenons à transmettre notre savoir-faire, et les valeurs de nos métiers pour l'avenir de l'artisanat », ont-ils déclaré devant les invités de la Municipalité. « Nous sommes très fiers du point chemin parcouru et nous tenons à remercier tout nos clients pour la confiance qu'ils nous accordent chaque jour. »

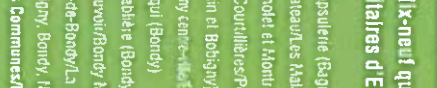
La Grande parade mélique



L'association Un air d'ouest a organisé la première « Grande parade mélique » en mai dernier. L'objectif de ce événement était de promouvoir l'intégration et la diversité, via un grand défilé festif dans les rues de Romainville, des Lias, du Pré-Saint-Gervais et du Pantin. De nombreux citoyens s'étaient mobilisés pour organiser cet événement, créer des chars et des costumes avec des matériaux récupérés, et 500 personnes avaient défilé le 24 mai.

Danielle Vahere, l'un des instigateurs de la parade, a étonnamment fait référence à l'actualité lorsqu'il a été question de la diversité de la municipalité. « La grande parade mélique, issue de la société civile, est d'ailleurs plus engagée à montrer les richesses et les apports multiples de la diversité et des populations issues de l'immigration que la figure de l'immigré issu de l'ère coloniale avec la figure du terroriste, islamiste ou graine de chaos. Cette figure terrifiante et stérile jusqu'à être durablement notre société. Cette affirmation de l'immigration comme richesse n'est pas une injonction, elle ne nous pousse et n'est pas contradictoire avec une analyse fine de la complexité des situations, elle n'oppose pas un universalisme qui serait « donateur », à un communautarisme qui serait « sectaire », à l'absence d'ancrage de rappeler qu'en France nous sommes 20% de mélanges, 20% à avoir des parents ou des grands-parents d'origine étrangère. Plus il a été donné l'adresse, vous à tous la samedi 30 mai, pour la deuxième édition de la parade. Ce projet ne peut exister sans vous. Venez nombreux cette année dans nos ateliers, dans les écoles, dans vos gangs. Préparez-vous et venez aller avec fierté d'appartenance à une nation plurielle que les forces de la diversité des origines des citoyens. »

1



Boissière (1978)

Noisy (Noisy-le-Saint)

1-Glycerine (F)

Noisy- t -S

1-Glycerine (F)

taires d'E

- [illegible]

de

ner je

Da-sept
20 jama

C'est la
contrat
Les ma
du Mo
Pomai
dents c
de Sei
d'aggr
contrat
ner au

stations

es qui se
mètre on
nt-transp
ransports



and be covered.

La fin de l'ère 11

F
a fin de

comités,	W
travaux	F
des st-	C
général	U
prési-	K
des Liés,	O
un	A
relations,	P
à	F
déjà	F
est	D
dont	L
as,	S

AMÉNAGEMENT

Portraits d'habitants référents

Vingt habitants du quartier Youri-Gagarine se sont portés volontaires pour devenir référents. Le projet de rénovation étant destiné à évoluer, ces référents ont pour mission de faire connaître les habitants et les autres acteurs : la Vao, les architectes, Romanville Habitat, etc. Ils apportent un regard citoyen sur le projet grâce à leur connaissance du quartier et de sa population. Un certain nombre d'entre eux ont suivi ou vont suivre une formation à l'École du renouvellement urbain.

Le groupe des référents s'est déjà réuni trois fois. Ils vont maintenant réfléchir et discuter par petits groupes, sur différentes thématiques : habitat, espaces extérieurs et équipements publics, réaménagement, économie du projet, environnement. Des portraits des habitants référents seront publiés régulièrement dans le Magazine de Romanville afin qu'ils soient identifiables par tous. Les autres habitants pourront ainsi le conseiller et leur faire part de leurs questions ou remarques.

Pour devenir habitant référent :
gagarine@ville-romainville.fr
Pour contacter les habitants référents :
hu.gagarine@gmail.com
ou page Facebook : Habitants référents Gagarine-Romainville

Nathalie Fernuch habite rue de l'Espace

« Si quelque chose me nous plaît pas, je pourrais me manifester »

Nathalie Fernuch habite le bâtiment L de la cité Youri-Gagarine depuis 25 ans. Son mari a grandi dans le quartier, ses beaux-parents y vivent depuis la construction de la cité, et elle y a élevé ses trois enfants. Elle n'a aucune envie d'en partir. « Si on me proposait le même appartement dans Paris je resterais. J'aime Romanville et mon quartier, entre autres parce que c'est un peu comme un village, les gens se connaissent, il y a une convivialité qui n'existe pas à Paris ».

Au début, le projet lui a fait peur. Comme beaucoup d'habitants, elle s'est posée de nombreuses questions sur la densité, les prix, les superficies, les vis-à-vis, etc. Mais elle n'est pas du genre à laisser les bras. « Je me suis dit que j'allais mettre mon nez dedans. Je suis rassurée parce que je sais que si quelque chose ne nous plaît pas, je pourrais me manifester, donner mon avis. On nous offre la possibilité de le faire, pourquoi ne pas en profiter ? ».



Nathalie Marcastel vit rue de l'Espace

« L'objectif, c'est de représenter tout le monde »

Nathalie Marcastel habite un appartement du bâtiment L, avec ses deux enfants. Elle vit dans la quartier depuis plus de vingt ans. « Le projet m'a inquiété au début, c'est quand même un bouleversement ! On se pose beaucoup de questions ».

Elle fait partie des premières personnes à s'être portés volontaire pour devenir habitant référent. « Je suis contente que nous soyons une vingtaine aujourd'hui, car l'objectif, c'est de représenter tout le monde. On sait que d'une zone à l'autre du quartier, les préoccupations ne sont pas les mêmes. Il faut écouter tout le monde et c'est ce que nous allons faire ».

En attendant son nouveau quartier, Nathalie Marcastel a monté un projet qui vient d'aboutir : elle a créé un petit jardin partagé de plantes aromatiques en bas de son immeuble. « Pourquoi ne pas intégrer un grand jardin partagé dans le projet ? ».



Mathilde Andonian habite rue des Fontaines

« Il ne s'agit pas uniquement de faire du beau »

Mathilde Andonian habite la résidence Elsa-Thoisy depuis sa naissance. Cette résidence privée ne fait pas partie du projet de rénovation du quartier Youri-Gagarine. Pourtant, elle s'est portée volontaire pour devenir une des habitantes référentes. « Je ne suis pas concentrée par la destruction ou le réajustement mais je vis dans ce quartier depuis vingt-et-un ans et j'y suis très attachée. Le réaménagement des espaces publics aura un impact pour tous les habitants des alentours, donc ça nous regarde aussi ».

Pour cette étudiante en BTS - Design d'espace -, s'engager dans ce projet est également une excellente occasion de mettre en pratique ses connaissances. Et de vivre une rénovation de l'intérieur. « L'architecte va devoir répondre à des critères sociaux et humains, il ne s'agit pas uniquement de faire du beau. Ces questions sont passionnantes pour tout le monde, et pour moi en particulier ».



Pour participer au projet

Les habitants du quartier Youri-Gagarine peuvent désormais poser des questions ou formuler des idées sur le projet de rénovation de leur quartier. Sur proposition des habitants référents, deux urnes viennent en effet d'être installées dans le hall de la Maison (place de la Liberté) et à l'accueil de Romanville Habitat (3, rue des Fontaines). Les contributions seront collectées par les services municipaux : elles viendront alimenter la réflexion du groupe d'habitants référents et de l'architecte-urbaniste.

En parallèle, une rubrique « questions-réponses fréquentes » a été mise en ligne (référentiel sur le site internet de la Ville). Les habitants peuvent y poser des questions supplémentaires. Enfin, une exposition sur le projet est installée dans le hall de l'Hôtel de Ville.

AMÉNAGEMENT

Courte fermeture du CMS pour cause de déménagement

A partir du 7 avril, les quelque 9 000 usagers annuels du Centre municipal de santé (CMS) Louise-Michel se rendront rue Saint-Germain dans un bâtiment tout neuf, confortable et adapté, entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Le déménagement s'annonce colossal et impose une fermeture temporaire de la structure.

La réouverture du CMS, réalisée dans le cadre du Projet de renouvellement urbain (PRU) du quartier Marcel-Cachin, a pour but d'améliorer les conditions d'exercice et de développer des activités et des spécialités jusqu'à ce que les besoins soient satisfaits.

Le nouveau bâtiment comprendra deux fois plus de cabinets de consultation : trois pour les médecins généralistes et six pour les médecins spécialistes. Les services dentaires, du laboratoire et d'infirmerie seront plus grands. Un espace sera réservé au centre de planification et d'éducation familiale, des cabinets de soins seront exclusivement dédiés aux

échographies, à la psychiatrie, à la dermatologie, à la prévention et l'éducation à la santé.

Le CMS occupera le sous-sol, le rez-de-chaussée et le premier étage du nouveau bâtiment de la rue Saint-Germain. Le deuxième étage accueillera le Centre médico-psychopédagogique.

Le déménagement du CMS va entraîner des modifications dans les horaires d'ouverture de la structure (voir encadré). Le nouveau CMS sera ouvert à partir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, et le samedi de 8h à 12h.



Fermeture du CMS

Le CMS sera fermé entre 12h et 14h du lundi au jeudi, du lundi 2 au jeudi 26 mars inclus.

Le service dentaire fermera à compter du mercredi 25 mars ; il rouvrira le mardi 7 avril dans les nouveaux locaux.

Le CMS sera complètement fermé au public du vendredi 27 mars au lundi 6 avril inclus. Le nouveau bâtiment de la rue Saint-Germain ouvrira au public à partir du mardi 7 avril.

Nouveau CMS

91, rue Saint-Germain
Renseignements et prise de rendez-vous : 01 41 83 11 70 (lundi-vendredi) et 01 41 83 11 80 (week-end et jours fériés).

RÉNOVATION DU QUARTIER YOURI-GAGARINE

Pour participer au projet

Une vingtaine d'habitants du quartier Youri-Gagarine se sont portés volontaires pour devenir référents. Le projet de rénovation étant destiné à évoluer, ils ont pour mission de faire le lien entre les habitants et les autres acteurs : la Ville, les architectes, Romanne Habitat, etc. Ils apportent un regard citoyen sur le projet grâce à leur connaissance du quartier et de sa population. Des portraits des habitants référents sont publiés régulièrement dans le Magazine de Roumainville.

- **Pour devenir habitant référent :** cysgarine@de-roumainville.fr
- **Pour contacter les habitants référents :** tr.gagarine@gmail.com ou page Facebook « Habitants référents Gagarine-Roumainville »

Les Roumainnais peuvent poser des questions ou formuler des idées sur le projet de rénovation du quartier. Sur proposition des habitants référents, deux urnes ont été installées dans le hall de la mairie (place de la Liberté) et à l'accueil de Romanne Habitat (9, rue des Fontaines). Les contributions seront collectées par les services municipaux : elles serviront à alimenter la réflexion du groupe d'habitants référents et de l'architecte-urbaniste. En parallèle, une rubrique « questions et réponses fréquentes » a été mise en ligne récemment sur le site internet de la Ville.

Une exposition sur le projet est également installée dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Le Sycloam a définitivement abandonné son projet de construction d'une usine de méthanisation à Roumainville. Une très bonne nouvelle pour les habitants et les élus, mobilisés contre ce projet depuis plusieurs années.

Le Sycloam (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération pasteurienne) portait depuis près de dix ans un projet de construction d'usine de méthanisation à Roumainville, pour remplacer le centre de traitement multi-filières actuel.

Rapidement, ce projet avait été contesté par les habitants et la municipalité en raison d'incertitudes quant au procédé de traitement des ordures ménagères de mécano-biologique envisagé. Une association de riverains, l'Arvent, s'était constituée pour dénoncer les dangers que représentait l'implantation d'une telle usine en zone urbaine. En 2010, un avis défavorable avait été adopté à l'unanimité en Conseil municipal. Un permis de construire avait néanmoins été délivré contre l'avis du maire, qui avait refusé de le signer.

En décembre 2012, c'est le Conseil communautaire d'Est Ensemble qui adoptait un avis défavorable. Le Sycloam avait alors envisagé de modifier le projet. Mais suite à l'annulation en 2013 de l'autorisation d'exploiter, formée par le tribunal administratif de Montreuil, le syndicat a finalement décidé le 23 janvier dernier d'abandonner complètement ce projet.

Le centre de tri actuel, qui traite 360 000 tonnes de déchets par an, doit pourtant être modernisé. Des travaux de rénovation vont donc être lancés très prochainement.

Portrait d'une habitante référente

« Il faut penser à demain et trouver des solutions »

Marie-José Hoffmann fait partie du groupe d'habitants référents qui participent au projet de rénovation du quartier Youri-Gagarine. Elle habite rue de la Galaxie.

Marie-José Hoffmann vit dans la tour G du quartier Youri-Gagarine depuis quatorze ans. Pour elle, le projet de rénovation du quartier a tout de suite été une bonne nouvelle. « Avec le temps, pas mal de choses se dégradent : les cobornes d'incinération et d'arrivées d'eau, les fenêtres, etc. Il y a aussi le problème du bruit et celui des incivilités ». Le projet ne prévoit pas pour l'instant de déconstruire les trois tours, emblématiques du quartier. Elles seront cependant rénovées. « Moi j'aurais préféré qu'elles soient démolies mais je sais que mes voisins ne partageront pas tous cet avis. Quel qu'il en soit, notre environnement va changer, il va beaucoup s'améliorer. J'y crois ». La construction de logements supplémentaires, qui inquiète certains habitants, ne la gêne pas. Au contraire. « On sait qu'on manque de logements et que la population augmente. Il faut penser à demain et trouver des solutions. Car il faudra loger nos enfants ».

Marie-José Hoffmann s'est portée volontaire pour devenir habitante référente du projet et a suivi une formation à l'école du renouvellement urbain. Depuis, elle participe aux différentes réunions des référents. Le 3 mars, ils ont eu rendez-vous avec les architectes du cabinet Benac et Gonzalez.



TRAITEMENT DES DÉCHETS

Usine de méthanisation : le projet définitivement abandonné

Le Sycloam a définitivement abandonné son projet de construction d'une usine de méthanisation à Roumainville. Une très bonne nouvelle pour les habitants et les élus, mobilisés contre ce projet depuis plusieurs années.

Le Sycloam (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération pasteurienne) portait depuis près de dix ans un projet de construction d'usine de méthanisation à Roumainville, pour remplacer le centre de traitement multi-filières actuel.

Rapidement, ce projet avait été contesté par les habitants et la municipalité en raison d'incertitudes quant au procédé de traitement des ordures ménagères de mécano-biologique envisagé. Une association de riverains, l'Arvent, s'était constituée pour dénoncer les dangers que représentait l'implantation d'une telle usine en zone urbaine. En 2010, un avis défavorable avait été adopté à l'unanimité en Conseil municipal. Un permis de construire avait néanmoins été délivré contre l'avis du maire, qui avait refusé de le signer.

En décembre 2012, c'est le Conseil communautaire d'Est Ensemble qui adoptait un avis défavorable. Le Sycloam avait alors envisagé de modifier le projet. Mais suite à l'annulation en 2013 de l'autorisation d'exploiter, formée par le tribunal administratif de Montreuil, le syndicat a finalement décidé le 23 janvier dernier d'abandonner complètement ce projet.

Le centre de tri actuel, qui traite 360 000 tonnes de déchets par an, doit pourtant être modernisé. Des travaux de rénovation vont donc être lancés très prochainement.



VOIRIE

Sens unique dans les rues Pasteur, des Mares et Jules-Ferry

Les rues Pasteur, des Mares et Jules-Ferry vont être réaménagées en mars afin d'y établir une circulation à sens unique. Elles passeront en « zone bleue » de stationnement des 30 mars.

Une Ville a décidé d'opter pour une circulation à sens unique dans les rues Pasteur, des Mares et Jules-Ferry. Les travaux ont commencé début mars et s'achèveront avant la fin du mois. Après quoi, les véhicules emprunteront les rues Pasteur et des Mares depuis la rue Jean-Jaures vers la boulevard Henri-Barbousse ; et la rue Jules-Ferry depuis la rue des Mares vers la rue Jean-Jaures.

Passage en « zone bleue »

Les rues Pasteur, des Mares et Jules-Ferry passeront en « zone bleue » de stationnement à partir du 30 mars.

Les « zones bleues » permettent de garantir la rotation des véhicules, tout en maintenant la gratuité du stationnement. Elles sont matérialisées par des panneaux réglementaires et, au sol, par une peinture bleue. Il est interdit d'y stationner plus d'une heure et demi, tous les jours de 9h à 19h, même les dimanches et jours fériés. Cette durée peut être couronnée grâce aux désques européennes de stationnement. Placés à l'avant des véhicules garés en « zone bleue », ils indiquent l'heure d'arrivée. Les personnes qui ne respectent pas leur véhicule au-delà du délai légal sont passibles d'une amende de 17 €, contre-mément à l'article R417-3 du code de la route.



Les résidents des « zones bleues » peuvent stationner à leur convenance sur celles-ci à condition d'apposer un macaron de sejour sur leur pare-brise. Cependant, il est interdit de laisser un véhicule en stationnement plus de sept jours, même avec un macaron de sejour. Les personnes qui ne respectent pas cette règle risquent une amende et la mise en fourrière de leur véhicule, comme le prévoit le code de la route.

Les riverains des rues Pasteur, des Mares et Jules-Ferry qui ne disposent pas de stationnement privé peuvent retirer leur macaron auprès de la police municipale en présentant les coordonnées de leur pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et de la carte grise de leur véhicule.

RÉNOVATION DU QUARTIER YOURI-GAGARINE

Le nombre de logements revu à la baisse

Voilà plusieurs mois que la concertation sur le projet de rénovation du quartier Youri-Gagarine a commencé. Les premiers ajustements se dessinent. Le nombre de logements qui seront construits dans le quartier a été revu à la baisse.

Dans le cadre de la concertation légale, des habitants et les habitants référents ont exprimé leur souhait de voir diminuer le nombre de logements initialement prévu (1539 logements). La Mairie, soucieuse de proposer un projet répondant aux attentes des habitants, a entendu les demandes concernant la densité du quartier et a décidé de diminuer la programmation globale d'environ 300 logements. L'objectif en décembre 2014 du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) a facilité cette évolution. Le nombre de logements sociaux restera le même, il y en aura 442, comme auparavant.

Portrait d'une habitante référente

« Je compte être vigilante »

Marie-Hélène Blior fait partie du groupe d'habitants référents qui participent au projet de rénovation du quartier Youri-Gagarine. Elle habite le bâtiment D.



Marie-Hélène Blior vit rue Youri-Gagarine. Elle habite déjà le quartier lorsqu'elle était enfant. Elle y est revenue, après avoir passé quelques années ailleurs. « J'ai eu de bons souvenirs. Et puis ici on est à dix minutes de Paris, les appartements sont grands et lumineux, on n'a pas de vis-à-vis. » Même si elle considère qu'un rafraîchissement est nécessaire, le projet de rénovation du quartier ne l'a pas convaincue au départ. C'est la raison pour laquelle elle a souhaité faire partie du groupe des habitants référents. « J'étais assez inquiète concernant la densité et les vis-à-vis, donc j'ai décidé de suivre le projet de près. Je compte être vigilante aussi sur la non augmentation des loyers et la taille des logements. »

Le mardi 3 mars, le groupe des habitants référents a rencontré un représentant du cabinet d'architecture Brenac et Gouzelet. « Il nous a présenté la maquette. On a pu faire des remarques, des suggestions d'amélioration. La prochaine fois que les référents se réuniront, nous irons sur le terrain pour observer des vis-à-vis que nous aurons. On nous a dit 25 mètres mais on a besoin d'un exemple pour pouvoir vraiment se rendre compte. »

Pour participer au projet

Une vingtaine d'habitants du quartier Youri-Gagarine se sont portés volontaires pour devenir référents. Le projet de rénovation étant destiné à évoluer, ils ont pour mission de faire le lien entre les habitants et les autres acteurs : la Ville, les architectes, Romainville Habitat, etc. Ils apportent un regard citoyen sur le projet grâce à leur connaissance du quartier et de sa population. Des portraits des habitants référents sont publiés régulièrement dans le *Magazine de Romainville* afin qu'ils soient identifiables par tous.

■ Pour devenir habitant référent : cagarine@ille-romainville.fr

■ Pour contacter les habitants référents : hgagarine@gmail.com ou page Facebook « Habitants référents Gagarine-Romainville »

Les Romainvillois peuvent par ailleurs poser des questions ou formuler des idées sur le projet de rénovation du quartier. Deux urnes ont été installées dans le hall de la mairie (place de la Liberté) et à l'accueil de Romainville Habitat (9, rue des Fontaines). Les contributions viendront alimenter la réflexion du groupe d'habitants référents et de l'architecte-urbaniste. En parallèle, une rubrique « questions et réponses fréquentes » a été mise en ligne sur le site internet de la Ville.

ÎLE DE LOISIRS

Les travaux ont démarré à la Corniche des Forts

Les travaux préparatoires à l'aménagement de la Base de plein air et de loisirs (BPAL)* de la Corniche des Forts ont commencé en mars. Ils doivent durer trois ans.



e Conseil régional d'Île-de-France a décidé d'y a plusieurs années de créer une base de plein air et de loisirs (BPAL) sur le site de la Corniche des Forts, à cheval sur les communes de Romainville, Les Lilas, Pantin et Noisy-le-Sec. Un premier espace de nature et du détente offrira ainsi au public en 2016.

Les travaux préparatoires à l'aménagement du site ont commencé. Les premiers défrichages et débroussaillages ont été réalisés en mars, avant la période de nidification des oiseaux ; la zone qui servira à stocker les terres nécessaires au comblement des carrières a été complètement nettoyée. Ces terres seront livrées cet été. La sécurisation des anciennes carrières de grès pourra ainsi commencer en novembre.

Limiter les nuisances et préserver l'environnement

Toutes les précautions seront prises, pendant la durée des travaux, pour limiter au maximum les nuisances envers les riverains. Une attention toute particulière sera également accordée à la préservation de l'environnement : l'abattage d'arbres est prévu à la marge, en cas de nécessité absolue ; les déchets végétaux seront broyés sur place et pourront alors être réutilisés sur le site ou valorisés dans les filières appropriées.

* Depuis 2014, les bases de loisirs ont créé pour un nouveau nom : les de loisirs.



RÉNOVATION URBAINE

Les habitants référents diagnostiquent en marchant

La concertation sur le projet de rénovation du quartier Youri-Gagarine a commencé. Il y a plusieurs mois. Un groupe d'habitants référents volontaires travaille sur le projet. Le 14 avril, ils se sont retrouvés dans les rues de Romainville afin de prendre des repères architecturaux.

Pas évident pour les habitants référents de se rendre compte, sur le marquetage que leur a proposé l'architecte en chef, des distances entre les immeubles, de la hauteur des bâtiments, etc. La Ville leur a donc proposé d'élaborer un diagnostic en marchant. Le mardi 14 avril, huit d'entre eux ont ainsi sillonné les rues du quartier de l'Hotel de Ville et du quartier Marché-Cochin afin de prendre des repères concrets.

Pour participer au projet

1 Pour devenir habitant référent : gagarine@ville-romainville.fr

2 Pour contacter les habitants référents : h.gagarine@gmail.com ou page Facebook : « Habitants référents Gagarine-Romainville »

Les Romainvillois peuvent poser des questions ou formuler des idées sur le projet de rénovation du quartier. Deux urnes ont été installées dans le hall de la mairie (place de la Laticlé) et à l'accueil de Romainville Habitat (9, rue des Fontaines). Les contributions vendront alimenter la réflexion du groupe d'habitants référents et de l'architecte-urbaniste. En parallèle, une rubrique « questions et réponses fréquentes » a été mise en ligne sur le site internet de la Ville.



HYGIÈNE

Campagne de lutte contre les rongeurs

La Ville procédera fin mai à une nouvelle campagne générale de lutte contre les rongeurs. Des produits raticides seront distribués gratuitement.

La Municipalité, soucieuse de préserver l'hygiène et la santé publique, procède deux fois par an à une désinfection générale des bâtiments communaux. La prochaine débute le 20 mai. Parallèlement, des produits raticides seront distribués gratuitement aux Romainvillois : le mercredi 27 mai sur le marché du Chemin-Vert, le jeudi 28 mai au 148, avenue Gaston-Roussel et le vendredi 29 mai sur le marché du Centre. Les fûts de données de sécurité des produits utilisés sont disponibles en mairie (Centre antipollution de Paris : 01 40 05 48 40).

Malgré ces campagnes, il n'est malheureusement pas rare de constater la présence de rats dans les zones urbaines et en particulier à proximité des chantiers. Si des habitants remarquent la présence de rongeurs à l'intérieur ou à proximité de leurs habitations, ils doivent en informer le syndic s'il s'agit d'une copropriété, ou le bailleur s'il s'agit de logements sociaux. L'un comme l'autre sont tenus de faire intervenir des professionnels afin d'éliminer les nuisibles. Les propriétaires de logements individuels et les sociétés doivent faire directement appel à une société spécialisée ou placer

eux-mêmes des produits raticides. Dans tous les cas, il faut agir vite pour éviter la prolifération et surtout la transmission de maladies et d'agents pathogènes. Renseignements auprès du service Habitat et Hygiène (01 49 15 55 42).

Distribution de produits raticides

Le Mercredi 27 mai sur le marché du Chemin-Vert
Le Jeudi 28 mai au 148, avenue Gaston-Roussel
Le Vendredi 29 mai sur le marché du Centre.

AMÉNAGEMENT

Les nouveaux CMS et CMPP inaugurés

Le Centre municipal de santé (CMS) Louise-Michel et le Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) de la rue Saint-Germain ont ouvert le mardi 7 avril. Avant d'être inaugurés le samedi 11 en présence de la secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville, Myriam El Khomri.



Préfecture Gagliardini, premier adjoint et conseiller régional, futur élu du 11^e arrondissement de la Ville ; Myriam El Khomri, secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville ; Vincent Linn, président de l'Union des Partis rattachés au conseil municipal délégué à la Santé et aux Handicaps et Coeurme (USC, maire de Romainville, en introduction des nouveaux CMS et CMPP le 11 avril)

Les premiers patients des nouveaux CMS et CMPP ont été accueillis comme prévu le mardi 7 avril. Ils ont découvert une Saint-Germain des locaux plus grands et plus adaptés aux activités des deux structures. Le nouveau bâtiment, réalisé dans le cadre du Programme de rénovation urbaine (PRU) du quartier Marché-Cochin, est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Il offre par ailleurs de meilleures conditions de travail aux professionnels.

La Ville s'engage pour la santé

L'inauguration des lieux s'est déroulée quelques jours après l'ouverture, le samedi 11 avril. Les élus romainvillois ont accueilli à cette

occasion Myriam El Khomri, secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville, Gérard Cosmo, président d'Est Ensemble, et Philippe Gall, préfet de la Seine-Saint-Denis. Les directeurs des deux structures, accompagnés de Catherine Fermand, l'architecte, leur ont fait visiter les nouveaux locaux.

La secrétaire d'Etat a salué « l'engagement historique de la Ville en

matière de santé », comme celui des professionnels qui travaillent au CMS et au CMPP. Elle a également souligné l'importance de ce type de structures, qui permettent à la fois de lutter contre les inégalités en matière de santé, de former les internes et de travailler sur la prévention. « Ce lieu est le vôtre, je suis sûre que vous en prendrez soin », a-t-elle dit aux Romainvillois, venus nombreux découvrir les lieux.

Comme Valls, très satisfaite de cette réalisation, a dit combien la Municipalité est attachée à son centre de santé, à l'heure où de nombreux territoires souffrent de la désertification médicale. Elle a remercié les agents du CMS pour leur investissement dans le développement colossal des dossiers, des archives et du



matériel. La maitre a enfin eu une pensée pour les Romainvillois qui documentaient le dossier de la rue Carnot le 22 mars 1936 : « Invités à visiter cet édifice sans doute de la fin de l'époque, ils éprouvaient sans doute de la fierté en raison de l'état des lieux, comme nous tous aujourd'hui ». Une exposition sur l'ancien CMS était d'ailleurs visible lors de l'inauguration.



L'exposition sur l'ancien CMS de la rue Carnot est visible sur le site internet de la Ville : www.ville-romainville.fr.

CMS - 91, rue Saint-Germain
Renseignements et prise de rendez-vous : 01 41 83 17 70
CMPP - Allée Saint-Germain
Renseignements et prise de rendez-vous : 01 48 44 51 49.

● Zac de l'Horloge Un quartier pour vivre, travailler et les loisirs



Le projet de la Zac de l'Horloge prévoit l'aménagement de plus de 50 hectares afin de transformer un site à vocation économique en un véritable lieu de vie, de travail et de loisirs. Cette opération prévoit la création de logements, d'espaces publics paysagers, de nombreux commerces et bâtiments tertiaires.

Le quartier comptera 550 nouveaux logements. Les voies de circulation actuelles, notamment l'avenue Gaston-Rousset, seront réaménagées. De nouvelles rues irrigueront le quartier et faciliteront les déplacements, notamment piétons. 23 000 m² seront réservés aux commerces. Outre un village des marques de 90 magasins, on y trouvera des commerces de proximité et une offre de restauration. Afin de renforcer l'activité économique existante sur le site, près de 120 000 m² de bureaux sont prévus pour accueillir des entreprises de taille et d'activités diverses et 40 000 m² de locaux seront dédiés à l'activité artisanale.

Ce territoire accueille déjà un tissu de petites entreprises artisanales et industrielles ainsi que Biocelec, parc d'entreprises innovantes en matière de santé et biotechnologies, et un pôle du secteur tertiaire le long de l'avenue Gaston-Rousset avec la Cofor-Rouge, Cop-Copie, Est Ensemble, ActiLab, Bureau Veritas, la RATP, etc. L'Horloge et les anciennes écoles seront conservées et mises en valeur : elles structureront à nouveau le cœur du quartier grâce aux commerces qui y seront implantés.



● Quartier Youri-Gagarine Une restructuration concertée

Lire page 9.

● Quartier Marcel-Cachin Une rénovation réussie

Construit entre 1956 et 1964 le quartier Marcel-Cachin ne répondait plus, dans les années 2000, aux nouveaux usages des logements et souffrait d'un manque d'ouverture sur la ville. Pour améliorer le cadre de vie des habitants, la ville a décidé de démolir 563 logements et d'en reconstruire autant pour permettre la création de nouvelles voies, l'implantation au cœur du quartier de nouveaux équipements publics comme la médiathèque, la Maison de l'Énergie, un espace de proximité, un complexe sportif, etc.

Afin de favoriser une plus grande mixité sociale à l'échelle de la ville, 80 % des 563 logements démolis ont été reconstruits dans le centre ville ancien, dans des résidences mixtes. De nombreux bâtiments ont été rénovés en profondeur pour offrir à tous les habitants un espace de vie adapté à leurs besoins et créer les conditions d'une véritable résidentialisation. Des espaces publics et privés clairement identifiables et un adressage spécifique ont été mis en place pour une meilleure appropriation du quartier par ses habitants. Enfin, les nouvelles voies de circulation, qui aident à la construction de tous les nouveaux bâtiments, notamment les équipements publics, s'est appuyée sur des techniques et des matériaux respectueux de l'environnement : parois en verre, toits photovoltaïques, toitures végétalisées, puits canalisés, etc.

L'ancienne cuisine centrale est aujourd'hui occupée par l'entreprise sociale et solidaire Balaction qui propose une offre de restauration de qualité. La rénovation du quartier Marcel-Cachin, réalisée dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine (PNRU), s'achèvera bientôt, après que les bâtiments R et S aient été déconstruits.

● Secteur des Coudes-Cornettes Un pôle de santé aux Bas-Pays

Le 17 juin dernier, Corinne Vais, Stéphane Troussel, président du Conseil départemental, et des représentants de la Région et de l'Agence régionale de santé ont posé la première pierre d'un futur établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) dans le secteur des Coudes-Cornettes. Cet établissement conventionné de la fondation Léopold Bédan, d'une capacité de 125 lits (dont une petite partie sera réservée aux hospitalisations de jour), doit ouvrir début 2017. Situé tout près de l'Institut médical de Roumouille (IMR), un établissement de soins de suite et de réadaptation qui va être étendu, il sera aussi voisin de la maison médicale que la Ville a décidé d'implanter dans le quartier. Les habitants des Bas-Pays disposeront donc bientôt d'un véritable pôle de santé. Une résidence pour séjours composée de cinquante appartements adaptés, des logements, une crèche et probablement des commerces s'ouvriront également de terre ces prochains années dans ce secteur.



ZAC DE L'HORLOGE



● Place des Commerces Une place vivante en cœur de ville

Les travaux de transformation de la place du 19 mars 1962 et de ses alentours ont débuté à la fin de l'année dernière. Le premier bâtiment de la future place des Commerces a été investi par ses habitants en janvier. Situé à l'angle de la rue de la Résistance, à l'angle quatre logements sociaux qui ont été attribués à des locataires des bâtiments R et S, dans le cadre du Programme de rénovation urbaine (PRU) du quartier Marcel-Cachin. Un local commercial de 145 m² occupe le rez-de-chaussée de l'immeuble : une boulangerie devrait s'y installer dans quelques mois. D'autres surfaces commerciales seront livrées au fur et à mesure du réaménagement. S'il est long à voir pour savoir quelles enseignes s'y installeront, il est probable que la place comptera une supérette et un restaurant. Un kiosque à journaux, tout neuf à par ailleurs ouvert en mai. Il sera dédié à pendant les travaux, qui dureront encore trois ans. Les bâtiments seds avenue de Verdun, entre la rue de la Résistance et le boulevard Maurice-Genevoix, ont été démolis. Deux immeubles, en cours de construction, prendront leur place au début de l'année prochaine. Deux autres bâtiments, les derniers de ce vaste chantier, seront livrés en 2018.



● Place Carnot Mette en valeur les stations de tramway et de métro

Dans quelques années, la place Carnot complètera une station de tramway et une station de métro. L'arrivée de ces nouvelles lignes de transports en commun va engendrer des travaux importants. Ils occasionneront aussi un réaménagement de la place afin de mettre en valeur les nouvelles stations, en intégrant de nouveaux commerces et en aménageant l'espace public pour faciliter l'accès aux transports. Les parcelles en cours d'acquisition par la RATP à l'angle du boulevard Henri-Barbouse et de la rue de la République, doivent par exemple accueillir une opération immobilière comprenant logements et commerces. Les maires des communes qui seront traversées par le prolongement de la ligne 11 du métro ont signé avec leurs partenaires un contrat « aménagement-transport » en janvier dernier. L'objectif est de coordonner le développement des transports et l'aménagement du territoire desservi par le nouveau tronçon de la ligne 11.



● ZAC Jean-Lemoinne Les travaux démarrent

La première pierre du programme Immobilier Neo Parc a été posée le 2 juin le long de la couverture de l'ancienne route A3. Dans quelques années, les 10 000 m² de ces talus seront occupés par 180 nouveaux logements, dont 28 logements intermédiaires et sociaux afin de renforcer le mixité sociale dans le quartier. On y trouvera aussi de vastes espaces de loisirs qui seront aménagés sur la dalle de la couverture de l'autoroute. L'aménagement de la couverture de l'autoroute A3 doit permettre de relancer le quartier des Tros Communes au reste de la ville et de recréer une unité urbaine avec le quartier Charles-de-Gaulle qui sera prochainement rénové. Les travaux d'aménagement de la ZAC Jean-Lemoinne ont démarré rapidement après que l'Etat ait cédé le terrain à la ville, sous le régime de la dérogation. Les premiers logements doivent être livrés fin 2016. L'ensemble du programme sera terminé en 2018.

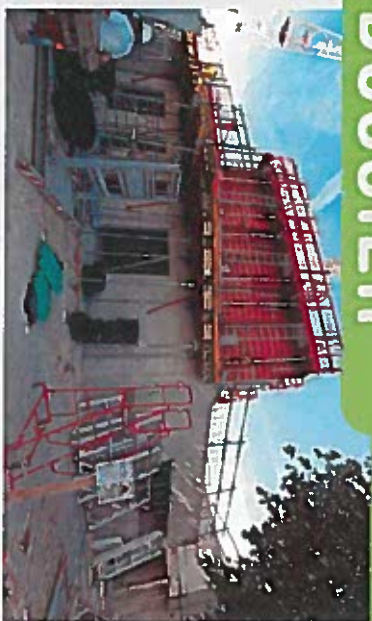
● Quartier des Ormes Se préparer à l'arrivée du tramway

Le quartier des Ormes, qui sera desservi par le T1 dans quelques années, va évoluer. Les travaux de démolition, par l'entreprise Ginkgo, du site sur lequel était installé une usine de traitement de métaux, vont repartir à l'autonomie. Une fois démolie, ce site accueillera des logements privés. Rue de la Fraternité seront construits des locaux destinés à répondre aux besoins des artisans roumouillais. Une résidence en accession sociale à la propriété verra le jour rue de la Boute-Boute. Enfin, à l'angle du boulevard Édouard-Berthelot et de l'avenue Berthelot, 900 m² de surfaces commerciales devraient voir le jour dans deux ans. Le site de l'ancienne usine de traitement de métaux bords Côté-Vieille et ses environs sont possédés par les successeurs locaux rénovés des années par les différents entrepreneurs qui ont occupé les lieux. La préfecture a confié la démolition et le démantèlement du terrain à la société Ginkgo, spécialiste de ce genre de travaux.



● Cité Charles-de-Gaulle Réhabilitation et ouverture

Dans cinq ans, la cité Charles-de-Gaulle aura changé de visage. Elle comptera toujours 180 logements sociaux. Mais 70 d'entre eux auront été reconstruits et les immeubles qui n'auront pas été démolis auront été réhabilités. L'isolation thermique sera renforcée, les installations électriques seront mises aux normes, des contrôles d'accès aux bâtiments mis en place, l'étanchéité des toitures et les systèmes de ventilation revus, les halls d'entrée réaménagés, etc. Des plaquettes, des venelles piétonnes et quelques commerces, installés au rez-de-chaussée des actuels immeubles de la rue de Montreuil, amèneront aussi la vie des habitants. Ceux-ci seront plus nombreux puisque 210 logements en accession à la propriété, de volumes variés, font partie du projet afin de développer la mixité sociale. Enfin, la cité s'ouvrira à terme, par des passages piétons, sur le quartier Jean-Lemoinne, tout neuf et pourvu d'espaces verts et d'équipements. Une nouvelle réunion publique sera organisée le 23 septembre afin de présenter le projet de rénovation aux habitants.



Quarante-cinq nouveaux logements sociaux sont en cours de construction à l'angle de l'avenue Paul-Vaillant-Couturier et de la rue Vasson

e tiers des Romanevilles compte 10 910 logements, dont 50,9% de logements sociaux (chiffes Insee 2012). Essentiellement proportionnés jusqu'à dans les années 60-70, la commune a connu, comme les villes voisines, une filière période de construction de logements sociaux et une vague de désaffectation conséquente.

Les nombreux projets d'aménagement, actuels, en cours ou à l'étude doivent permettre d'arrêter le cycle de vie mais aussi d'apporter, grâce à une mixité sociale et fonctionnelle, des opportunités d'emplois et de parcours résidentiels. Ils répondent aux nouveaux besoins d'un territoire où du Grand Paris qui sera bientôt équipé de nouvelles lignes de transports en commun.

Redessiner les quartiers d'habitat social

Depuis le début des années 2000, la Ville et Romaneville Habitat ont lancé des travaux dans les quartiers d'habitat social. Création de voirie et implantation d'équipements publics pour les ouvrir sur l'extérieur, réhabilitations, aménagement des espaces publics et résidentiels pour offrir plus de confort aux locataires, créations thématiques, parcs, jardins, ateliers, tables végétalisées et tables de pique-nique pour répondre aux exigences environnementales.

Une vaste réhabilitation du quartier Marcel-Cachin, menée dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine (PNRU), s'achève. Des travaux ont également été menés ces dernières années dans les cités Anières, Jean-Jaures et Paul-Langevin ou 451 logements sociaux, des parcs communales et des espaces publics ont été réhabilités. Aujourd'hui la Ville de Romaneville et Romaneville Habitat travaillent à la requalification complète des quartiers Charles-de-Gaulle et Youri-Gagarine,

qui comprennent 963 logements sociaux. Entre 2007 et 2020, ce seront plus de 2 500 logements sociaux qui auront été réhabilités, soit le moitié du parc local social de la commune. Par ailleurs, la Municipauté met tout en œuvre pour permettre aux locataires du parc social qui le désirent de devenir propriétaires, notamment grâce à la Charte des promoteurs et à un prêt social à la location-accession auquel certains Romanevilles peuvent prétendre.

Maîtriser les prix et les constructions

L'attachement croissant du territoire et la forte pression foncière ont conduit la Municipauté à élaborer en 2012 une Charte des promoteurs. Intégrée par la Ville, elle garantit la mixité sociale, la qualité architecturale et environnementale des programmes et une commercialisation à prix raisonnables. Elle a été modifiée récemment, la Municipauté souhaitant y introduire une obligation d'inscrire les habitants et les investissements sur les projets, en amont du dépôt

de permis de construire. En la signant, les promoteurs s'engagent à respecter certains critères qualitatifs : les immeubles à construire doivent s'intégrer harmonieusement dans leur environnement urbain, satisfaire au label BBC (bâtiment basse consommation), accueillir et permettre des commerces, créer un montant limité des logements qui doivent par ailleurs respecter des surfaces minimales, etc. La charte permet aussi de limiter le renchérissement foncier puisqu'elle contient un dispositif d'encadrement des prix : il prévoit notamment que les prix de vente des opérations en accession à la propriété soient encadrés de 10 % par rapport au prix du marché et qu'une déduction supplémentaire soit pratiquée pour les acquéreurs primo-accédants, en particulier à l'égard d'habitants ou de salariés de Romaneville.

Préserver le patrimoine

La Ville travaille actuellement à un nouveau plan local d'urbanisme (PLU) patrimonial. Il proposera certains bords tout en laissant aux promoteurs certaines libertés, cela de leur poser des règles par exemple. La Municipauté souhaite ainsi étudier au cas par cas la démolition, la modernisation de l'aspect patrimonial ou la pose d'insertion extérieure de certains biens mais autoriser d'autres travaux, notamment s'ils réduisent la facture énergétique de bâtiments anciens, souvent mal isolés. Sont concernés des bords remarquables situés aux quatre coins de la commune : rue Louise-Dreyfus des Bergères, rue Saint-Germain, avenue du Docteur-Rosefeld, avenue Stalingrad, rue Alexandre-Dumas, etc.

Le 17 juin dernier, Corinne Vialle, Stéphane Troncelot et des représentants de la Région et de l'Agence spatiale de Saint-Est ont posé la première pierre d'un futur Elysiac dans le secteur des Couloirs d'Anières



Quartier Youri-Gagarine Une restructuration concertée

L'objectif du projet de restructuration du quartier Youri-Gagarine est d'offrir de meilleures conditions de vie aux habitants et de compenser les dysfonctionnements urbains, économiques et sociaux en désenclavant, en créant de nouveaux équipements publics, en requalifiant le stationnement, en éliminant les espaces privés, en favorisant la mixité sociale, en introduisant de l'activité économique, etc.

Concrètement, les trois tours seront réhabilitées et résidentielles (si le résident des études et sondages valide cette hypothèse) et les autres bâtiments seront déconstruits, après que tous leurs habitants aient été rélogés dans des appartements neufs, dans le quartier ou à proximité. Initialement, le projet prévoyait la construction de 1099 logements mais suite à la concertation avec les habitants récents, le cadre a été considérablement revu à la baisse. Des parkings souterrains seront aménagés afin de libérer l'espace public. Une rampe, grand espace public de 20 mètres de large, traversera le quartier du sud au nord. Elle sera bordée de noues (fossés moulés) mais aussi de végétaux et d'espaces marcheurs. Elle mènera sur une place commerciale qui accueillera des manifestations éphémères. Dans la tour A, seront installés les futurs locaux de Romaneville Habitat. En remontant la rampe, on arrivera au nouveau groupe scolaire de vingt-et-une classes, et à la nouvelle crèche. Plus haut, un square sera créé, comme à l'extension des cours de l'école élémentaire et associé au city-stade. Une salle de sport et un accueil pour la petite enfance seront également installés dans cette zone. En avançant encore, on trouvera le Carré 18-25, centre de ressources dédié aux jeunes, avant de terminer sur l'île de loisirs de la Corniche des Forêts. Un centre d'activités de quartier permettant de développer l'activité économique sera également créé.

Ce projet, inscrit au Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), sera réalisé en plusieurs étapes, puisque les bâtiments seront déconstruits au fur et à mesure que d'autres seront construits. Les chantiers se succéderont ainsi pendant une dizaine d'années.

Pour plus de renseignements sur le projet : ville-romaneville.fr.

Les premiers chantiers

Juillet - Octobre 2015 : Seconde phase de concertation des habitants référents : réunions et mise en place d'ateliers thématiques.

Février 2016 - Septembre 2016 : Réalisation de la maison du projet au cœur du quartier

Juin 2016 - Juin 2017 : Début de construction des programmes pour le rélogement.

Juillet 2016 - Septembre 2018 : Construction de la première phase du groupe scolaire (école maternelle).



Habitants référents

Une vingtaine d'habitants de la cité et des alentours se sont portés volontaires pour devenir référents. Le projet de rénovation étant destiné à évoluer, ils ont pour mission de faire le lien entre les habitants et les autres acteurs : la Ville, les architectes, Romaneville Habitat, etc. Ils apportent un regard citoyen sur le projet grâce à leur connaissance du quartier et de sa population. En plus de la diminution du nombre de logements, ils ont obtenu que les distances entre les bâtiments soient augmentées et que les immeubles soient moins hauts. Ils doivent enligner, en septembre la deuxième phase de la concertation : ils se réuniront en groupes thématiques dédiés à l'habitat, aux espaces publics, à l'économie du projet, etc.

Pour devenir habitant référent :

cgagarine@ville-romaneville.fr

Pour contacter les habitants référents :

hr.gagarine@gmail.com ou page Facebook « Habitants référents Gagarine-Romaneville »

« Participer afin qu'il y ait le plus de contentement possible pour nous les habitants »



■ Pourquoi vous êtes-vous engagé, tant que citoyen, dans le projet de rénovation du quartier Youri-Gagarine ?

Pour plusieurs raisons. D'abord, mon engagement citoyen ne date pas d'hier. Ça a commencé quand j'ai eu mon premier enfant. Il y a seize ans : je me suis engagé dans les conseils de crèche, d'école, d'établissement, etc. Je suis entré dans le même temps dans la vie associative locale et même, pendant une période, dans la vie politique.

Ensuite, il s'est passé y a quelques années à Gagarine la même chose qu'à Cachin il y a dix ans : avant même que les habitants aient eu vent du projet, avant qu'on sache ce qui nous serait proposé, on entendait déjà crier au loup, dire que les logements sociaux seraient délabrés, que les habitants de la cité seraient chassés, etc. Ces rumeurs alimentent des peurs irrationnelles et provoquent des conflits. Mon premier réflexe a donc été de me dire qu'il fallait aller chercher les informations, les vraies informations, pour les rapporter aux autres habitants.

Et je voulais évidemment donner mon avis. Car si je suis convaincu que la rénovation du

quartier Cachin est une réussite, rien n'est fait mais parfait et on peut toujours améliorer les choses. Alors dans la mesure où on nous en donne la possibilité, il m'a paru évident de participer à la construction du projet afin qu'il y ait le plus de contentement possible pour nous les habitants de la cité mais aussi pour les autres habitants du quartier. Parce qu'on va ensemble, parce que nos enfants vont à l'école ensemble, qu'on va faire nos courses aux mêmes endroits, il faut avoir une vision d'ensemble de ce qu'est un quartier. Il ne s'agit pas aux frontières de la cité.

■ Selon vous, quel rôle peut et doit jouer un groupe d'habitants ou un conseil citoyen dans un tel projet ?

Je pense que ces instances offrent un cadre moins institutionnel que les réunions publiques. Les habitants référents commencent à être bien identifiés : les gens viennent vers nous, nous posons des questions. Pour beaucoup, c'est plus facile de le faire comme ça, de façon informelle, plutôt que dans une réunion publique où il faut prendre la parole devant une assemblée de 200 ou 300 personnes. Beaucoup de gens voudraient dire des choses et n'osent pas. A mon avis ça sera plus facile pour eux de s'adresser à des habitants plutôt qu'à des élus ou des agents municipaux.

Enfin, pour que ça fonctionne il faut que les habitants nous fassent confiance, qu'ils soient sûrs que nous portons la parole collective, que nos propositions reflètent très du plus grand nombre. On est là pour représenter un ensemble. Pour collecter les avis, les besoins, pour les faire remonter, et aussi

pour expliquer aux habitants pourquoi telle ou telle proposition n'a pas été retenue par la Ville ou les architectes. Ça arrivera forcément car on ne peut jamais satisfaire tout le monde. Mais on obtiendra aussi des choses. Certaines inquiétudes ont d'ores et déjà été levées, une en particulier : le nombre de nouveaux logements a été revu à la baisse.

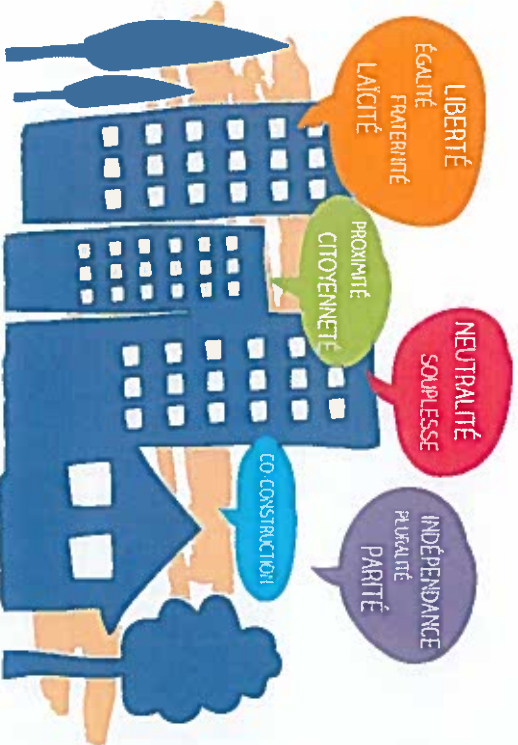
■ Qu'attendez-vous du conseil citoyen, que vous en fassiez partie ou pas ?

Les membres du conseil citoyen auront à mon avis un autre poids, un autre crédit que les habitants référents. Le groupe des référents a été mis en place par la Ville et je pense que, à tort ou à raison, certains ne l'ont pas investi pour ne pas être identifiés comme appartenant à tel ou tel camp. Les conseils citoyens, qui sont imposés par l'État, vont par ailleurs légitimer les représentants publics qu'ils seront composés de volontaires mais aussi de personnes tirées au sort parmi tous les habitants du quartier. Ça sera peut-être plus facile de mobiliser dans ce cadre là, un cadre légal et officiel. J'espère que les gens vont s'engager dans la construction du projet. J'y crois parce qu'à mon avis, globalement, ils ont envie de changer de cadre de vie.

Autre avantage du conseil citoyen par rapport au groupe d'habitants référents : ce qui s'appellera conseil citoyen à Romainville s'appliquera conseil citoyen ailleurs. Il sera donc possible de s'appuyer sur des choses existantes, de profiter de l'expérience des autres.

Des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires

Des conseils citoyens seront mis en place dans quatre quartiers à Romainville. Créés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, ils vont permettre aux habitants et usagers des territoires concernés de s'exprimer et de proposer des idées.



Qu'est-ce que c'est ?

C'est un groupe de citoyens qui habient, travaillent ou simplement dans l'un des quartiers classés prioritaires par l'État. A Romainville il s'agit des quartiers des Bas-Pays, Marcel-Cachin, Youri-Gagarine et des Trois-Communes. Les membres des conseils se réuniront régulièrement, ils concentreront leur réflexion sur les thèmes suivants : cohésion sociale, renouvellement urbain et cadre de vie, développement économique et emploi. Leur objectif sera double : proposer des actions et soutenir les initiatives citoyennes. Au sein des conseils, la parole sera libre : pour permettre un dialogue constructif, ils seront indépendants et autonomes vis-à-vis des partis politiques, syndicats ou associations religieuses.

Comment sont-ils composés ?

Les membres des conseils doivent avoir au moins 18 ans et résider ou travailler dans l'un des quartiers concernés. Il n'est pas nécessaire d'avoir la nationalité française. Chaque conseil complètera trente membres, désignés pour deux ans. Dix d'entre eux seront des habitants volontaires, dix autres seront tirés au sort, les dix derniers représenteront les associations et acteurs locaux (commendants, parents d'élèves, etc.).

Quand seront-ils lancés ?

Le premier conseil citoyen du quartier Youri-Gagarine aura lieu en janvier. Il a été volontairement lancé avant les autres car les membres de ce conseil devront en plus accompagner le nouveau programme national de rénovation urbaine (NPRU). Le groupe d'habitants référents mis en place en novembre 2014 servira d'appui à ce premier conseil citoyen romainvillois. Dans les trois autres quartiers, les conseils se réuniront à partir du premier trimestre 2016.

Comment candidater ?

Les habitants des Bas-Pays, du quartier Marcel-Cachin et des Trois-Communes qui ont envie d'échanger des idées, de proposer des actions et de soutenir des initiatives peuvent candidater jusqu'à fin décembre. Pour cela, ils doivent téléphoner le coup sur le site internet de la Ville et ils renvoyer par mail (communication@romainville.fr) ou le déposer dans une des urnes disposées à l'Hôtel de Ville et dans les trois espaces de proximité. Si le nombre de candidatures est supérieur au nombre de places réservées aux citoyens volontaires (dix dans chaque conseil), un tirage au sort sera organisé parmi les candidats. Les personnes retenues seront prévenues par courrier.

Démocratie locale

Un premier conseil citoyen constitué



Les tirages au sort ont été effectués par le délégué du préfet en présence d'un huissier.

Des conseils citoyens seront mis en place en 2016 dans les quatre quartiers de Romainville classés prioritaires par l'Etat : Bas-Pays, Marcel-Cachin, Trois-Communes et Your-Gagarine. L'un d'entre eux est déjà constitué et sera réuni très prochainement.

Créés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les conseils citoyens permettent aux habitants et usagers des quartiers concernés de s'exprimer et de faire des propositions. Chaque conseil aura jusqu'à trente membres, désignés pour deux ans. Les quatre assemblées comptent chacune trois collèges : habitants volontaires, personnes tirées au sort, représentants des associations et acteurs locaux (commerçants, parents d'élèves, etc.). Les membres des conseils doivent avoir au moins 18 ans et résider ou travailler dans l'un des quartiers concernés. Mais il n'est pas nécessaire d'avoir la nationalité française.

Le conseil de Gagarine bientôt réuni

Le conseil citoyen du quartier Your-Gagarine est déjà constitué. Le groupe d'habitants révérents mis en place dans le cadre du projet

Réunion publique sur l'aménagement du site de Panotel

Les Romainvillois sont invités à une réunion sur l'aménagement du site de Panotel le 26 janvier. Cette rencontre marquera le lancement de la concertation sur ce projet qui n'est pas encore défini. L'objectif de la Municipalité est de faire de ce site un véritable quartier, rattaché à la cité des Mares dont une partie importante sera reconstruite et réhabilitée.

La réunion aura lieu le mardi 26 janvier à 19h au 31127 rue de Bonlieu.

Des progrès scientifiques qui dérangent...

À découvrir le 6 février

Romainville accueillera le samedi 6 février la huitième édition du forum « Sciences et défis du 21^e siècle », qui a pour thème « Ces progrès qui dérangent ». Chercheurs, philosophes, journalistes, écrivains, élus locaux partageront leurs connaissances avec le public, autour de deux tables-rondes sur les avancées de la recherche et les défis posés vertigineux auxquels l'humanité et la planète doivent aujourd'hui faire face.

A 14h30, la première table-ronde posera la question suivante : « Cultiver, manger et s'activer : quel bilan pour notre santé ? ». Elle sera animée par le biologiste Pierre-Henri Gouyon, le producteur de documentaires Fabrice Papillon, la journaliste Daphine Prunault et le médecin nutritionniste Patrick Sany. Il sera notamment question de l'impact des polluants chimiques, d'épidémiologie et des neurones de nos intestins.

A 17h, la seconde table-ronde intitulée « Quelle plainte résonnera-t-elle à nos enfants ? », interrogera sur la place de l'homme et de l'éthique à l'ère des grandes avancées scientifiques en matière d'OGM, de nanotechnologies ou de biologie de synthèse. Elle réunira l'économiste Jean-Éric Aubert, le philosophe Dominique Bourg, le climatologue Eric Guillaud et le directeur de recherches à l'Inserm Pierre Tambourin.

Samedi 6 février à partir de 14h30 au salon d'honneur de l'Hôtel de Ville. Entrée libre. Renseignements au 01 49 15 56 33.

Aménagement

Place des commerces, actes 2 et 3

Un atelier urbain sur l'aménagement de la place des Commerces a eu lieu le 17 décembre à l'Hôtel de Ville. Les deuxième et troisième phases des travaux devant démarrer au premier semestre de l'année prochaine, les propositions du cabinet d'architectes Lakatos ont été présentées aux Romainvillois.

L'aménagement de la place dite des Commerces a été initié en 2007 dans le cadre du Programme de renouvellement urbain du quartier Marcel-Cachin. Cette opération d'envergure doit achever de relier celui-ci au cœur de ville. Mais le projet a également pour ambition de développer le commerce de proximité, de créer une nouvelle

halle du marché et de nouveaux espaces publics, de répondre au problème du stationnement, à celui du manque de logements, etc. L'atelier urbain du 17 décembre a d'abord permis de faire un point d'étape sur la première phase des travaux. Le premier bâtiment, situé à l'angle de la rue de la Résistance et livré en 2015, compte quinze logements sociaux qui sont gérés par Romainville Habitat. Le rez-de-chaussée accueillera trois bien-être, la deuxième boutique de l'Atelier des artistes, la boulangerie du boulevard Edouard-Branly. Des logements, des surfaces commerciales supplémentaires, un parking public de 79

places et la halle seront livrés en 2016. Les commerçants du marché devraient pouvoir prendre possession de leurs nouveaux états en septembre. Vingt-sept à trente commerçants alimentaires, soit l'ensemble des commerçants du marché couvert actuel qui l'ont souhaité, pourront s'installer sous la halle. Le marché découvert se tendra quant à lui sur la place, les trottoirs et l'avenue de Verdun qui sera fermée à la circulation les jours de marché.

L'architecture des années 1930 à l'honneur

La première phase achevée, la deuxième et la troisième pourront commencer. « Le cahier des charges imposé par la Municipalité est exigeant, il vise à développer les espaces verts et paysagers, à proposer une architecture harmonieuse avec le tissu urbain existant et à conserver la mémoire du marché couvert actuel à travers la revalorisation de certains éléments de sa structure », a indiqué Jacques Champion, maire-adjoint à

l'aménagement, au Patrimoine et aux Mobilités, avant de présenter la proposition du cabinet d'architectes Lakatos.

Celle-ci reprend les codes de l'architecture des années 1930, très présente à Romainville. Les nouveaux bâtiments devraient donc allier façades blanches, briques et ardoises. Ils comprendront 300 logements et près de 1000 m² de surfaces commerciales.

A l'issue des travaux, le quartier comptera trois nouvelles zones d'espace public : la place en elle-même, avenue de Verdun, ou seront installés les commerces et, tous les sept semaines, le marché découvert ; un square qui se situera à l'angle des avenues de Verdun et du Président-Wilson ; et enfin un petit parc dont l'entrée sera située de l'autre côté de l'avenue du Président-Wilson. Ces deux dernières phases des travaux doivent commencer au premier semestre de l'année prochaine. Ils dureront environ deux ans. Le compte rendu de l'atelier urbain est disponible sur le site de la ville.

Plus d'infos sur le site de la ville : www.ville-romainville.fr rubrique "grands projets".





Avec près de 4 000 m² de surface utile et environ 3 000 m² d'espaces récréatifs extérieurs, le nouveau pôle éducatif pourra accueillir vingt-deux classes et 70 berceaux.

Éducation

Pôle éducatif Youri-Gagarine : vingt-deux classes et 70 berceaux

La rénovation du quartier Youri-Gagarine prévoit la construction d'un pôle éducatif composé d'une crèche, d'une école maternelle et d'une école primaire. Les travaux vont commencer cet été sur le périmètre de l'école actuelle, dont les élèves investiront l'an prochain des classes du groupe scolaire Marcel-Cachin.

Actuellement, le quartier Youri-Gagarine compte une crèche départementale et une école maternelle de six classes qui accueille 159 élèves, pour une capacité de 162. Les enfants plus âgés sont pour la grande majorité scolarisés dans les écoles Gabriel-Péri et Paul-Vaillant-Couturier. Ce secteur scolaire va maintenant devoir absorber tous les enfants des familles qui vont s'installer dans le quartier d'ici 2026, pendant la rénovation. Les besoins actuels et à venir ont été pris en compte par la Ville, qui

veut proposer aux enfants du quartier et aux futurs arrivants un équipement scolaire de qualité. Afin de répondre à ces besoins, la Ville a intégré la construction d'un pôle éducatif au projet d'aménagement. Il comprendra une crèche de 70 berceaux et un groupe scolaire de vingt-deux classes : dix pour l'école maternelle, dix pour l'école élémentaire et deux classes qui seront affectées à l'une ou l'autre, selon les besoins.

Le cabinet d'architectes Cohen-Poullard, qui a été sélectionné pour réaliser l'équipement, a imaginé un bâtiment sur trois niveaux, accessible aux personnes à mobilité réduite et plus que conforme aux normes environnementales. La crèche, les entrées des deux écoles et une salle de quartier occuperont le rez-de-chaussée. Des espaces récréatifs et des jardins pédagogiques seront aménagés à tous les étages. Un certain nombre d'espaces, intérieurs et extérieurs, seront mutualisés, ainsi, la cour de l'école élémentaire sera ouverte sur l'extérieur pendant le temps extra-scolaire.

Première rentrée en septembre 2017

Selon le calendrier des travaux, la première rentrée dans ce pôle éducatif aura lieu en septembre 2017. Le chantier débutera donc en juillet pour finir en août de l'année prochaine. Le nouvel équipement étant situé sur le périmètre de l'actuelle école Youri-Gagarine, ses élèves devraient être scolarisés pendant un an dans les écoles maternelle et élémentaire Marcel-Cachin. Les six nouvelles classes

qui seront livrées cet été dans ce groupe scolaire le permettront en effet. Reste à déterminer comment organiser cet accueil provisoire. Des réunions ont eu lieu en mars avec les équipes et les parents d'élèves des trois établissements afin de discuter de ses conséquences concrètes pour les enfants, les parents et les enseignants. La concertation sur l'organisation de l'année prochaine se poursuit avec les directions, les enseignants et l'inspection de l'éducation nationale.

Consultation des parents d'élèves et des équipes



Des élus et des représentants des services de la Ville ont rencontré les parents d'élèves de l'école Youri-Gagarine le 14 mars (photo). Le 22, ils ont échangé avec les parents d'élèves du groupe scolaire Marcel-Cachin.

Des réunions ont été organisées par la Ville en mars afin d'informer et consulter les parents d'élèves et les équipes des trois écoles concernées par les travaux. L'an prochain en effet, les élèves de Youri-Gagarine seront accueillis dans le groupe scolaire Marcel-Cachin qui comptera six nouvelles classes à la rentrée. De nombreuses questions ont été soulevées au cours de ces rencontres : déplacement des enfants d'un quartier à l'autre, organisation de la restauration scolaire, partage des temps de récréation, etc. Suite à ces échanges la Ville va mettre en place l'organisation qu'elle estime la plus profitable aux élèves, comme elle l'avait fait pendant la construction des écoles Gabriel-Péri et Paul-Vaillant-Couturier. Ce qui est d'ores et déjà certain, c'est que les équipements municipaux du quartier Marcel-Cachin seront mutualisés : l'espace de proximité, le complexe sport-Côte-Basse, la médiathèque, la Maison des retraités et la Maison de l'enfance abriteront certaines activités des élèves de l'école Youri-Gagarine au cours de l'année prochaine. Un questionnaire va être distribué en avril à tous les parents d'élèves et futurs parents d'élèves de l'école maternelle Youri-Gagarine, il permettra de recenser les besoins en ce qui concerne les déplacements des enfants.

Ouverture d'un nouveau multi-accueil municipal en septembre



Un multi-accueil ouvrira en septembre prochain dans les locaux du centre de loisirs de la rue Louis-Aubin. L'établissement, qui comptera vingt places, proposera aux familles romariniolaises un service d'accueil régulier ou occasionnel pour les enfants âgés de 2 à 3 ans. Ce nouveau lieu d'accueil et de socialisation permettra d'accroître l'offre d'accueil collectif des jeunes enfants. Renseignements sur le fonctionnement et les modalités d'inscription à la Maison de l'enfance (rue de la Résistance) ou au 01 71 86 60 24.

Job-dating pour parents et assistantes maternelles

La Maison de l'enfance propose aux parents de jeunes enfants et aux assistantes maternelles de Romarinville de se rencontrer et d'échanger à l'occasion d'un job-dating qui aura lieu le 21 mai de 9h30 à 12h30. Renseignements et inscriptions au 01 71 86 60 24.

S'informer sur les modes d'accueil

Deux temps d'échanges seront désormais proposés chaque mois aux parents et futurs parents romariniolais. Organisés par la Maison de l'enfance, la Maison des parents et la Caisse d'allocations familiales, ils porteront sur les deux thèmes suivants : « Quels modes d'accueil pour mon enfant ? » (module 1) et « Comment confier mon enfant sereinement ? » (module 2). Les prochaines rencontres se dérouleront le mercredi 13 avril à 14h30 (module 1) et le mercredi 27 avril à 15h (module 2). Renseignements et inscriptions au 01 71 86 60 24.

Citoyenneté

Premières réunions
du conseil citoyen du quartier Youri-Gagarine

Le conseil citoyen du quartier Youri-Gagarine, presque au complet.

Le conseil citoyen du quartier Youri-Gagarine, le premier à être constitué à Romainville, s'est réuni deux fois au mois de mars.

Le conseil citoyen du quartier Youri-Gagarine s'est réuni pour la première fois le vendredi 11 mars, à l'Hôtel de Ville. Ses membres ont été accueillis ce soir-là par le maire et plusieurs élus. Comme Valls, leur a rappelé l'objectif de la démarche : « Les conseils citoyens seront des instances ouvertes, des espaces d'écoute, de dialogue, de recueil de la parole des habitants et de construction de propositions concrètes. C'est à travers l'échange avec les différents acteurs du quartier, de la ville, que nous parviendrons, ensemble, à améliorer le quotidien des tous les habitants. »

« Faites parler de vous »

Farda Benabdia, préfète déléguée à l'égalité des chances, a tenu elle aussi à assister à cette séance d'installation. Elle a d'abord félicité la ville pour avoir engagé une concertation avec les habitants, sous la forme d'un groupe de référents, avant même la mise en place des conseils citoyens par l'État. Elle a ensuite souligné la singularité des nouvelles instances romainvilloises qui sont constituées de volontaires mais également de personnes titrées au sort. Enfin, elle a fait quelques recommandations aux conseillers : « Faites

parler de vous, échangez avec les Romainvillois, parlez de façon à être compris par l'ensemble des citoyens, donnez du sens au jargon de la politique de la ville et lirez vos regards de citoyens. Soyez à la fois exigeants, bienveillants et constructifs. »

Après ces quelques mots de bienvenue, les élus et les représentants de l'État se sont retirés. En effet, les conseils citoyens sont autonomes ; les autres acteurs du projet de rénovation du quartier pourront participer ponctuellement, mais uniquement lorsque les conseillers les y inviteront.

Construire l'autonomie du conseil

Les membres du conseil citoyen, quasiment tous présents, se sont ensuite présentés les uns aux autres. Il y a ceux qui habitent

le quartier Youri-Gagarine et ceux qui y travaillent, ceux qui y vivent depuis toujours et ceux qui s'y sont installés il y a seulement quelques années, ceux qui s'y sentent bien et ceux qui attendent la rénovation avec une grande impatience. Leur point commun ? La volonté de participer à la construction de leur nouveau cadre de vie.

La réunion s'est poursuivie par des échanges sur l'ambiance du quartier. Tous n'ont pas le même ressenti mais ils tombent d'accord sur le fait que la cité est trop cloisonnée, qu'elle n'est pas assez ouverte sur le reste de la commune. Ont également été évoqués le problème du stationnement et de la présence de camions sur les parkings. En fin de séance, les conseillers citoyens se sont donné rendez-vous le jeudi 24 mars à la salle République, que leur prête la Ville. D'ici là

fin de l'année, ils disposeront d'une « maison du projet » qui sera installée dans le quartier.

La deuxième réunion a été l'occasion de discuter des règles de fonctionnement du conseil, de la répartition des tâches en son sein et du statut qui lui sera donné.

Les trois autres conseils citoyens de Romainville sont en cours de constitution. Ils seront réunis avant l'été.

Vingt-cinq conseillers

Le conseil citoyen du quartier Youri-Gagarine est le premier à être constitué. Le groupe d'habitants référents mis en place dans le cadre du projet de rénovation urbaine a servi d'appui à la démarche. L'ensemble des référents intéressés ont ainsi eu la possibilité d'intégrer le collège d'habitants volontaires, qui compte quinze personnes. Le tirage au sort du deuxième collège a été effectué par le délégué ou préfète le 6 novembre dernier, en présence d'un huissier. Un courrier a été envoyé aux personnes titrées au sort et quatre d'entre elles ont accepté de prendre part au conseil. Le troisième collège, celui des acteurs locaux (associations, commerçants, etc.), est constitué de six personnes. Le conseil citoyen du quartier Youri-Gagarine compte donc vingt-cinq membres : quinze femmes et onze hommes.

Les conseillers citoyens seront accompagnés, aussi longtemps qu'il le souhaiteront, par un agent de la ville chargé des questions liées à la citoyenneté.

Démolition du château

Situé sur le périmètre de la future Ile de loisirs de la Comédie des Fontaines, le château de Romainville appartenait au Conseil régional. Aujourd'hui en ruines, le bâtiment est devenu dangereux. Sa démolition va avoir lieu d'ici quelques semaines. Une artiste romainvilloise les étapes de la destruction de l'édifice (lire page 31).

Le château de Romainville a été édifié au 17^e siècle. On attribue sa construction à Nicolas de Querlet. À la suite de ce dernier, deux familles le possédèrent : les de Bauld et les Séguin. En 1789, la propriété est vendue à Jean-Baptiste Cardon, il appartient ensuite au marquis Louis-Jules-César de Noailles, puis à son fils qui le vend en 1839 à une société anglaise. Celle-ci entreprend une exploitation du gypse qui se poursuit pendant plus d'un siècle, transformant le parc en une immense carrière.

Tous les emballages plastiques se recyclent

La modernisation du centre de tri de Romainville permet depuis le 1^{er} janvier 2016 de recycler tous les emballages plastiques. Les pots, barquettes et sachets en plastique doivent donc être déposés dans les bacs ou bennes jaunes. Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être jetés avec les documents en papier et les emballages en métal ou carton.

Une fois les emballages vides, leur recyclage permet de refabriquer leur matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets. Ainsi, grâce au recyclage de 1200 bouteilles en plastique, on confectionne trente couvertes ou 75 pull-overs polaires. 650 boîtes de conserve en acier permettent la fabrication d'un lave-linge. Et une bouteille en verre recyclée donne naissance à une nouvelle bouteille en verre, et ce indéfiniment.

Enlèvement gratuit
des tags et graffitis

Conformément à l'article 103C du règlement sanitaire départemental, il appartient aux propriétaires d'immeubles particuliers de maintenir en bon état de propreté leurs façades. Ils peuvent cependant bénéficier gratuitement d'interventions identiques à celles menées sur les bâtiments communaux. Pour cela, ils doivent remplir un formulaire de demande d'intervention en mairie ou le télécharger sur le site de la ville (rubrique « cadre de vie » puis « propreté urbaine »).



Direction de la
communication
T : 01 49 15 56 33

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Compte-rendu

Atelier urbain du 11 mai 2016

Présents : Corinne Valls, Maire de Romainville, Jacques Champion, maire-adjoint Aménagement, Patrimoine, Mobilités, Asma Gasri, maire-adjointe Habitat et Hygiène et présidente de Romainville Habitat, Fadela Benrabia, Préfète déléguée pour l'égalité des chances en Seine-Saint-Denis, Emmanuel Person, Atelier Brenac et Gonzalez, Cabinet Cohen Pouillard.



Introduction de Corinne Valls, maire de Romainville

Notre dernière rencontre est déjà loin, mais vous l'avez su à travers les lettres d'informations, le projet avance. Nous attendions ces avancées nécessaires pour vous rencontrer à nouveau.

Le 28 avril nous avons enfin présenté le projet à l'ANRU, Agence Nationale pour le renouvellement urbain et attendons désormais de connaître les modalités précises de participation financière de l'État au projet.

Le projet avance avec les habitants. Permettez moi d'emblée de saluer l'investissement et la qualité du travail réalisé pendant deux ans par les habitants référents, un travail qui se poursuit depuis mars avec le conseil citoyen. Les attentes, entendues lors des précédents ateliers urbains, ont été concrètement intégrées. Des évolutions sur la forme urbaine ont été apportées, à travers une diminution conséquente du nombre de logements, passant de 1 539 logements neufs envisagés à 965 et une diminution des hauteurs. Cela, en garantissant la reconstitution de chaque logement social démolit respectant le principe du 1 pour 1.

Le projet avance aussi avec les commerçants. Epareca travaille en lien étroit avec la ville et nous rencontrons régulièrement les commerçants pour les accompagner non seulement au quotidien mais aussi dans le cadre du futur pôle commercial.

Sur la programmation, nous avons travaillé pour renforcer la présence d'équipements publics structurants et la mixité fonctionnelle : la livraison du pôle éducatif pour la rentrée 2018, regroupant un groupe scolaire et la crèche, une salle multisport qui sera accessible à tous pour la pratique d'activités sportives de loisirs, le Carré 16-25 ans pour accueillir et orienter les jeunes, mais aussi de nombreux commerces et lieux de convivialité.

Cette réunion est donc l'occasion de présenter le plan masse et le phasage affinés, le premier programme mixte de logements situé sur le secteur Vassou qui permettra dès 2018 le relogement de 60 familles, ainsi que le pôle éducatif. Un bâtiment, innovant en terme d'usages, pensés pour ouvrir certains de ses espaces en dehors de heures d'école, répondant aux exigences de la rt2012 – 20%. En terme d'usages, d'architecture et sur les exigences environnementales nous travaillons, et les membres du conseil citoyen doivent y contribuer, à faire du quartier Youri Gagarine un eco-quartier exemplaire, un morceau de ville à vivre pour tous les Romainvillois.

Ces premiers travaux nécessitent le déménagement provisoire de Romainville Habitat dès le 17 mai, l'engagement des démolitions de la friche Vertigo et du siège de l'office. Notre démarche vise à retravailler l'entrée du quartier pour reconstruire entre fin 2016 et 2021 une première tranche comprenant notamment les bâtiments K1 et K2 qui pourraient accueillir le centre de co-working et le carré 16-25 ans, le bâtiment au sud des écoles permettra en rez de chaussée de commencer à réinstaller une partie des commerces et la création d'un socle pour la tour A nous permettra rapidement de restituer l'ensemble commerçant tout en proposant de nouveaux locaux à Romainville Habitat. Cette première tranche, doit permettre en utilisant le foncier le plus rapidement disponible, d'enclencher réellement la restructuration globale du quartier et de minimiser autant que faire se peut les nuisances des chantiers.

Introduction de Mme Fadela Benrabia, Préfète à l'Égalité des Chances

Je tiens à souligner qu'il s'agit de la première réunion publique dans le département qui porte sur un programme de renouvellement urbain. Dans le cadre de la loi Lamy, Romainville a mobilisé ses équipes et mis en place un conseil citoyen. L'objectif de la loi était que les habitants participent à la transformation de leur quartier ce qui permet de garantir que les habitants aient leur mot à dire, qu'ils puissent formuler des propositions. J'ai installé le conseil citoyen de Romainville le 11 mars, je souligne la qualité du travail mené par et avec le conseil citoyen. Toutes les villes et tous les quartiers n'ont pas cette possibilité là parce qu'ils ne partent pas des mêmes réalités: certains quartiers sont inscrits dans la politique de la ville depuis sa création et pourtant les difficultés perdurent. C'est dire la complexité du traitement de certains territoires. Je vois parmi vous une grande diversité de population ce qui est un atout majeur pour faire en

sorte que le quartier soit davantage ouvert sur le monde. Plus globalement, cette ouverture tient à la qualité de la rénovation urbaine et des équipements qui vont être construits mais aussi à la nature des relations entre les habitants, les associations. Enfin, il faut garder à l'esprit que les projets de rénovation urbaine prennent du temps mais vous êtes bien partis pour un projet de qualité qui limite les nuisances sur les populations.

Intervention de Laurent Jen, conseiller citoyen

Nous sommes 23 conseillers citoyens: 20 habitants de la cité, 16 volontaires, pour la plupart issus du groupe d'habitants référents et 2 habitants tirés au sort. Il y a aussi un collège d'acteurs locaux, il sont au nombre de 6 : deux membres de la CNL, un membre de la CSF, un membre du conseil syndical des fontaines, la restauratrice Chez Virginie (avenue Lénine) et le pharmacien.

Un des premiers objectifs est de créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants. Pour cela, quand nous aurons un lieu pour nous réunir, nous vous inviterons à nous retrouver et discuter, de vos attentes dans beaucoup de domaines. Ces domaines sont très larges, très variés et recoupent tous les domaines de la politique de la ville : école, réussite scolaire, cadre de vie, accès à la culture, santé, prévention, commerces, services publics, tranquillité publique, logement, citoyenneté, jeunesse etc. Un surtout nous préoccupe : la rénovation urbaine.

Nous avons la possibilité de financer de petits projets concertés via la politique de la ville. Pour nous réunir aujourd'hui, c'est un peu difficile mais nous sommes en attente d'avoir d'ici l'automne la maison du projet qui se situera à l'intérieur du quartier Gagarine et permettra de vous recevoir avec les plans, les informations fournies par la Ville et d'échanger sur ce que vous attendez de la modification du quartier. Nous serons acteurs, intermédiaires avec la Ville mais ce ne sont pas nos projets que nous mènerons, ce seront aussi les vôtres.

Intervention de Marie-José Hoffmann, conseillère citoyenne

En juin 2014, nous avons été conviés à devenir acteurs. Nous sommes environ une douzaine de personnes. On se rend à l'école du renouvellement urbain.

Lors de ces échanges, partages, accords, désaccords, on évoque des situations sur notre vie dans le quartier. Il ressort de tous ces moments les aspects importants en lien avec la réhabilitation et l'ouverture du quartier : les espaces extérieurs, le choix de mobilier urbain, l'aménagement d'espaces potentiels de rencontres, l'aménagement du carrefour Lénine Vassou, la circulation, le stationnement, la densité, la hauteur des immeubles, le relogement, le pôle éducatif...

A force de dialogue, sur le projet initialement proposé, puis plus tard sur la maquette directement. Moment de rencontre où nous avons proposé des choix de hauteur selon les différentes situations.

Nous avons œuvré pour la revue à la baisse de la densité du projet. Cette diminution a engendré une réduction de la hauteur des constructions futures.

La somme des ateliers a permis de rendre une première ébauche du travail sur les espaces extérieurs.

Depuis février 2016, nous sommes constitués en conseil citoyen. Cela a permis d' étoffer le groupe de travail. De nouveaux habitants de la cité et des alentours, ainsi que les commerçants, se sont joints pour continuer de travailler. Aujourd'hui nous sommes plus d'une vingtaine de participants.

Dans le courant de l'automne, nous aurons la maison de projet, ce qui nous permettra de nous rapprocher des habitants. Nous sommes tous acteurs, tous ensemble. A tous, à très vite.



Présentation du plan masse ajusté par Emmanuel Person, architecte urbaniste (Atelier Brenac et Gonzalez)



Nous nous étions vu en 2014 pour une présentation de l'évolution du projet Gagarine. Nous avons entendu vos inquiétudes, remarques, réflexions qui ont permis au projet de basculer dans une phase de concertation. Cette phase est indispensable, c'est là où le projet se fait concrètement. Nous travaillons sur un temps long, avons des idées en matière d'aménagement urbain mais vous, vous habitez ici, vous êtes notre meilleure source d'inspiration.

Durant cette année et demi, qu'est-ce qu'il s'est passé ?

Il y a d'abord eu un diagnostic sur les trois tours, celles-ci seront conservées.

Un travail a été mené sur la définition des espaces publics pour permettre le basculement du projet en phase opérationnelle.

Aussi et surtout le travail des habitants référents et du conseil citoyen. C'est important de s'ancrer dans le réel, avec la maquette notamment qui est un outil de travail évolutif. La Ville ne se construit pas du jour au lendemain mais par questionnements successifs. C'est un travail complexe qui demande du temps.

Le cahier des charges des prescriptions urbaines, architecturales, environnementales, paysagères que nous sommes en train de finaliser avec la Ville permettra de garantir des opérations qui soient à la hauteur des ambitions de ce nouveau quartier.

Quelles sont les principales évolutions du projet ?

La question de la densité.

Nous avons un plan masse avec des hauteurs moyennes à R+8, certains bâtiments montaient jusqu'à R+11 pour un nombre de logements total assez important : 1845, ce qui représentait une densité de 192 logements à l'hectare. Aujourd'hui le plan masse a une hauteur moyenne de R+6. Nous avons enlevé quasiment deux étages sur tous les bâtiments voire plus sur certains, un peu moins sur d'autres qui étaient moins hauts ce qui représente une différence de logements de 574 logements (environ un tiers). Cela crée moins de proximité, de vis-à-vis, la lumière circule mieux donc, dans cet objectif d'éco-quartier tout le monde est gagnant.

plan masse novembre 2014

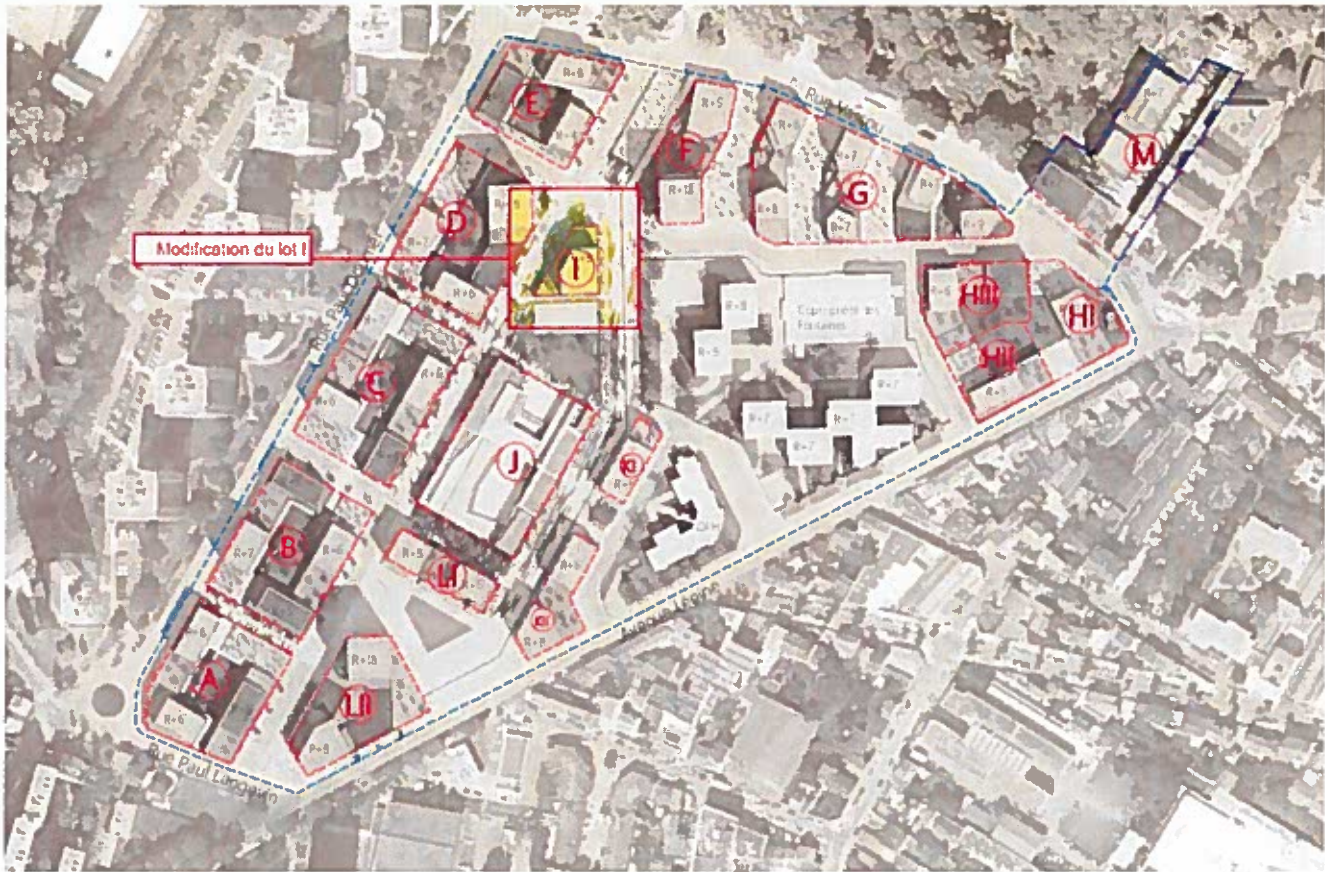




La forme de certains îlots a été travaillée :

- Les îlots **F** et **G** qui avaient une situation privilégiée, face au parc, ont été travaillé avec des bâtiments en forme de lanière pour permettre des grands vides, de prolonger la trame végétale à l'intérieur du projet mais aussi de libérer des vues pour tous les habitants y compris ceux de la copropriété des Fontaines.
- L'îlot **I** marque l'entrée dans la rambla quand on vient de la base de loisirs et joue un rôle d'ancrage dans le projet. Cet îlot a été retravaillé dans sa forme, nous avons supprimé une émergence pour ne garder que la première permettant de répondre aux problèmes de vis-à-vis soulevés par la copropriété des Fontaines. Ce lot va accueillir deux équipements emblématiques : la salle multisport en rez-de-chaussé dans le prolongement du square et le jardin d'enfant.

Le square va pouvoir fonctionner avec le pôle éducatif à certains horaires, de manière indépendante à d'autres. Il va aussi pouvoir fonctionner avec le pôle sportif.



- Le lot K marque l'entrée du quartier Gagarine, il a été **retravaillé complètement en deux lots**. Un premier avec un socle commun et deux parties plus hautes qui intègrent en rez-de-chaussée un **espace de co-working** de 1500m² répartis sur deux niveaux. Un deuxième lot avec un rez-de-chaussée, une structure d'accueil le **carré 16-25**.

Les retours des habitants référents nous ont montré qu'il n'y avait pas besoin d'une réelle continuité de circulation mais l'axe paysager a été conservé.

L'arrivée du pôle éducatif posait la question de la desserte. L'idée est de profiter de la rue des Fontaines et de la prolonger par une voie supplémentaire qui permet une zone de desserte apaisée. Les enfants auront juste à traverser la rambla. Cet espace servira aussi aux bus scolaires et viendra se reconnecter avenue Lénine.

Le statut de la voie A, parallèle à la Rambla et à la rue Paul Doumer.

L'inquiétude était qu'elle devienne une voie de délestage de la rue Paul Doumer et qu'il puisse y avoir des effets d'accélération. Il a été décidé d'étendre la zone piétonne de la rambla à l'arrière du groupe scolaire. **Ce tronçon sera piéton à l'exception des véhicules de sécurité et des livraisons importantes.** Dans le même temps les lots A et B, les lots C et D seront reliés avec les venelles piétonnes qui permettront une desserte résidentielle des logements.

La frange ouest du projet a été repoussée le long de la rue Paul Doumer pour restituer du stationnement aérien : 214m de linéaire en périphérie du quartier.

Un travail a été réalisé pour activer la vie de l'espace public : équipements, sportifs, structures d'accueils, lieux d'agrément, commerces, lieux de travail... Il va y avoir de la vie et cela va favoriser la rencontre, l'échange dans un espace totalement apaisé et sécurisé.

La qualité des logements dans les socles. Des études d'ensoleillement ont été réalisées pour chacun des

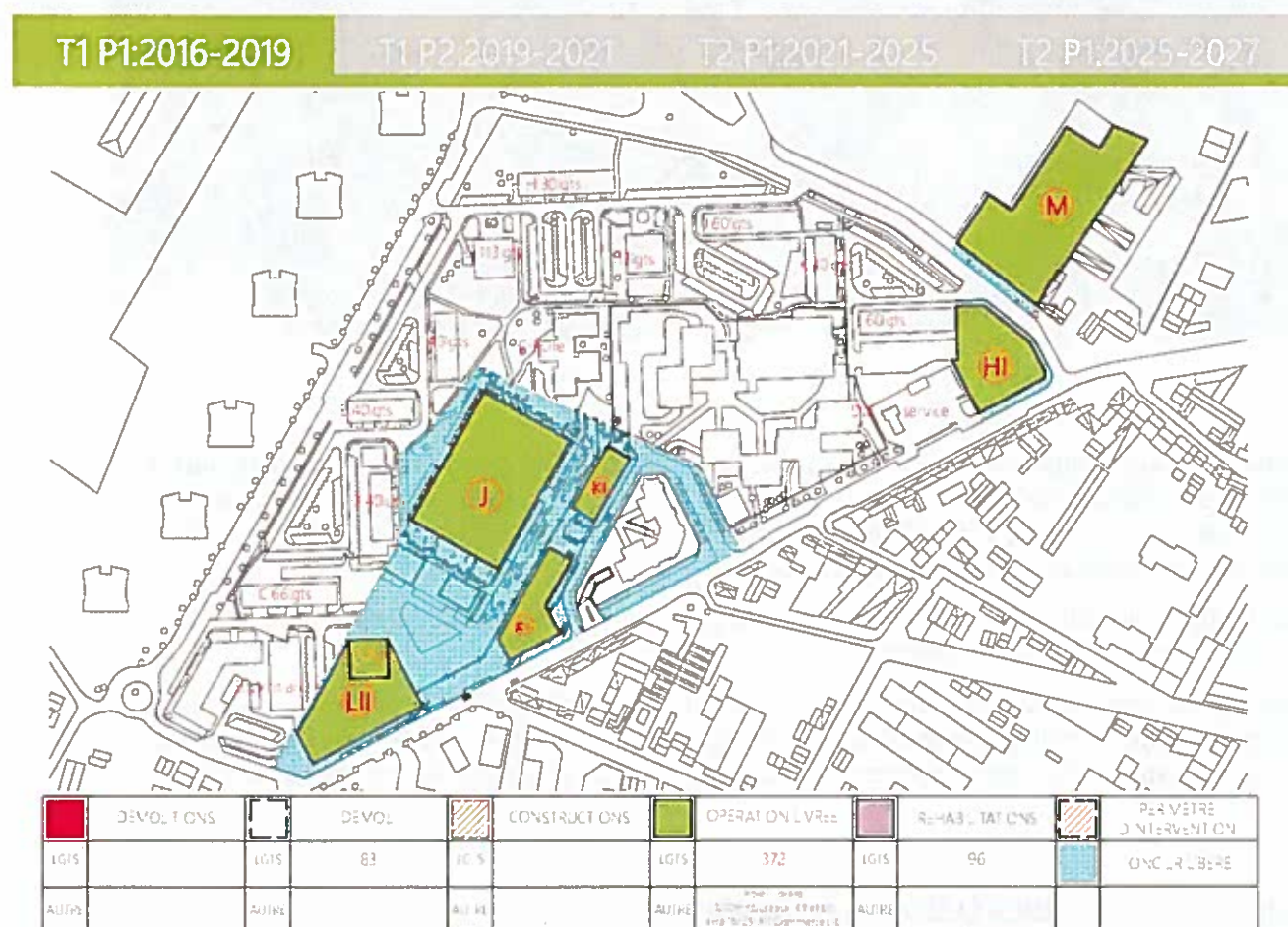
lots. Le fait d'avoir retiré deux étages sur la quasi-totalité des bâtiments facilite l'accès à la lumière. Nous avons aussi élargi l'espace public afin que tous les logements aient un accès équivalent à la lumière. Pour garantir l'intimité des rez-de-chaussée, la totalité des logements en rez-de-chaussée seront surélevés d'un demi niveau par rapport à l'espace public.

Phasage

- Première tranche : 2016-2021

Phase 1 (2016-19) comprend la démolition de la halle Vertigo, de l'école maternelle, du siège de l'OPH, du terrain de basket et le secteur Vassou.

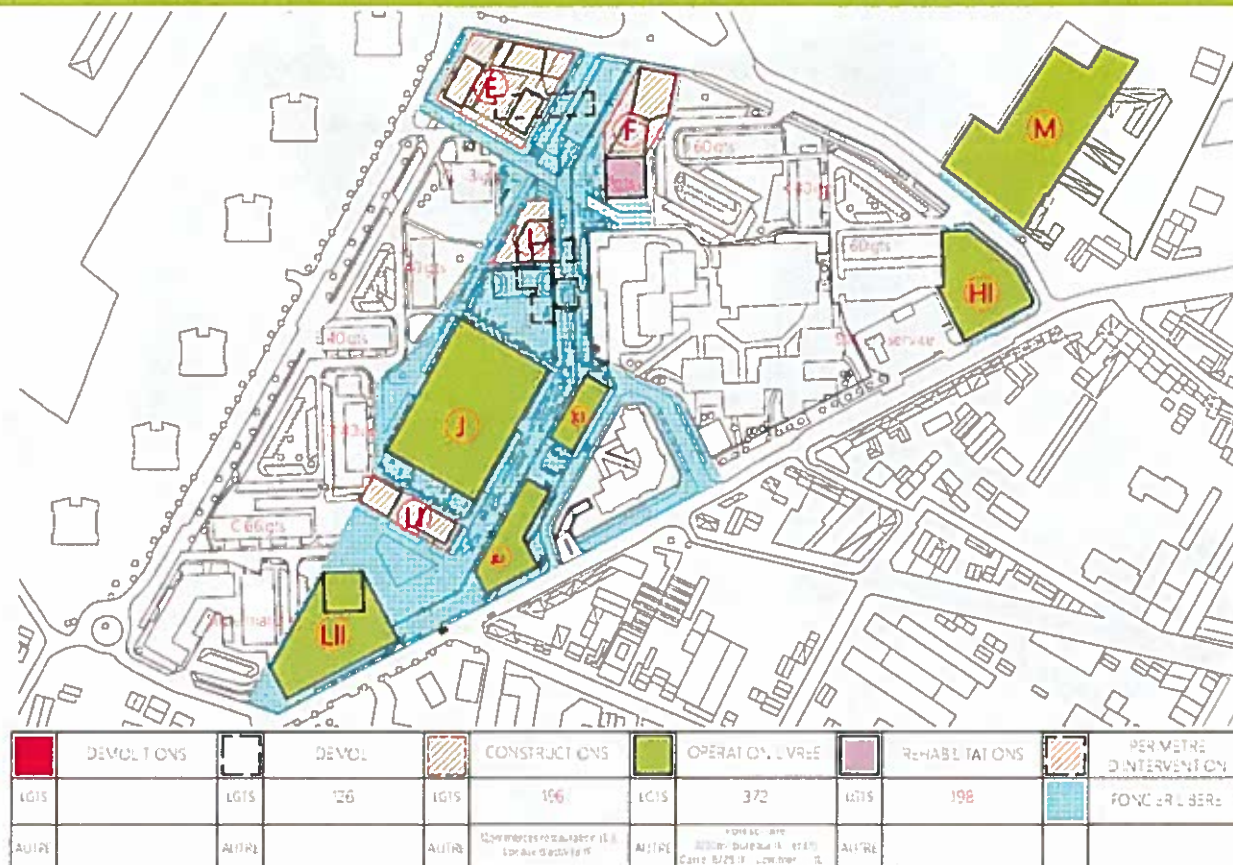
Les chantiers : pôle scolaire, lots K1 et K2, lot H et secteur Vassou, lot L2 (96 logements en réhabilitation).
S'achève une fois l'école livrée.



Phase 2 (jusqu'en 2021)

Crèche démolie, Bâtiment H est également démolie, l'intervention sur le bâtiment B

Fin de la phase : la rambla se dessine



- Deuxième tranche : 2021-2025

Démolition bâtiments J et K et supermarchés

Commerces restitués lots L1 et L2

Restitution lots G et A et réhabilitation de la tour G

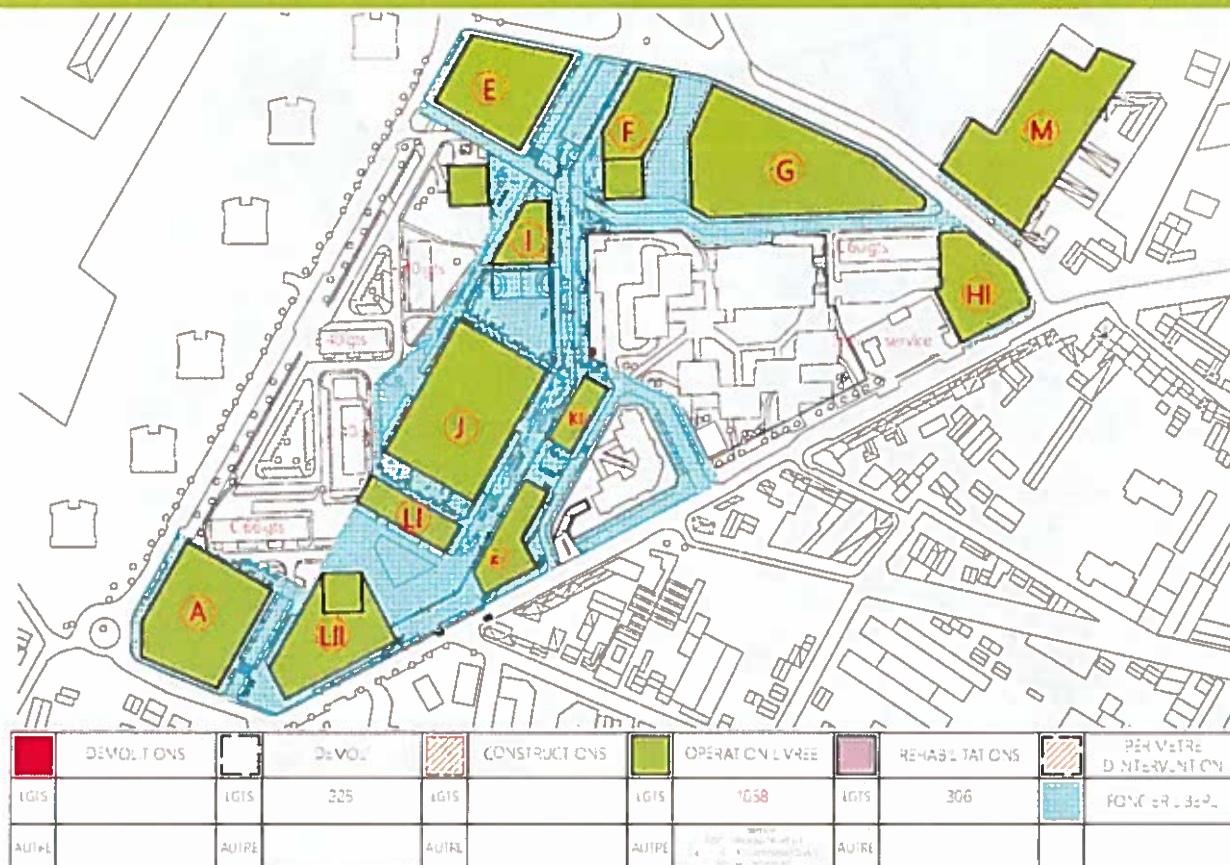
Bâtiments en frange rue Doumer ainsi que la station service. Lots B, C, D

T1 P1:2016-2019

T1 P2:2019-2021

T2 P1:2021-2025

T2 P1:2025-2027

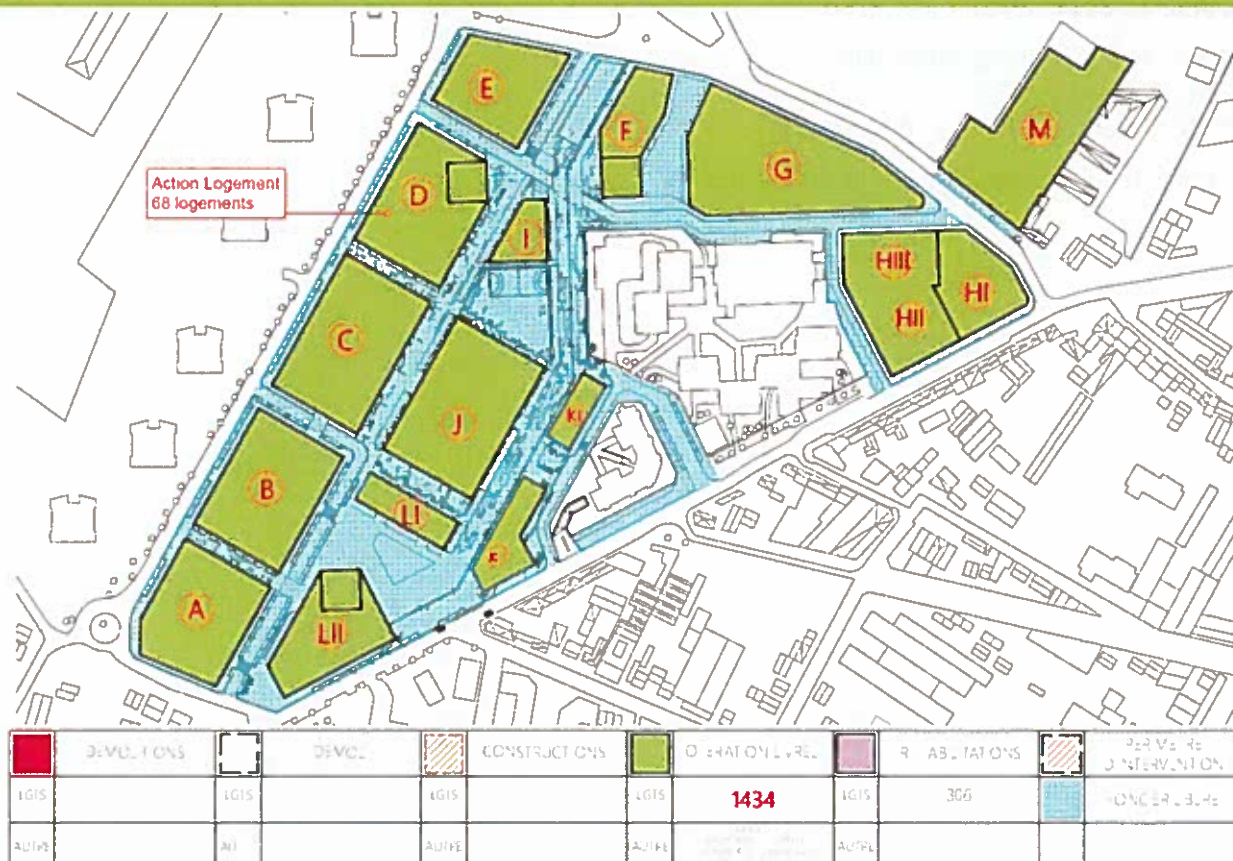


T1 P1:2016-2019

T1 P2:2019-2021

T2 P1:2021-2025

T2 P1:2025-2027



Présentation du programme Vassou

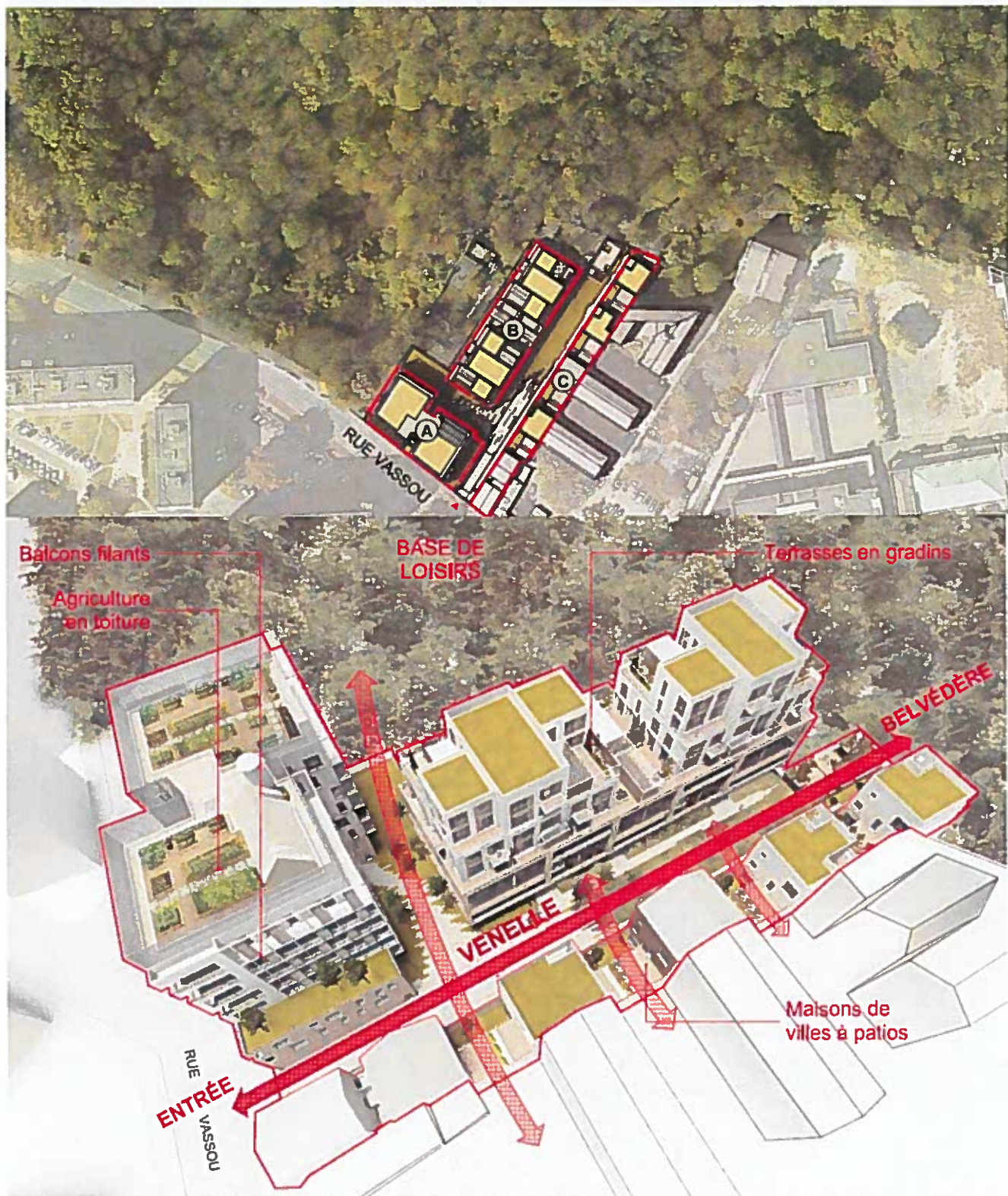
Ce projet est composé à part quasi égale de logements sociaux et de logements en accession répartis dans trois édifices différents :

- Un premier bâtiment (A) vient border la rue Vassou (55 logements pour l'OPH). Il profite de vues latérales sur le parc.
- Un deuxième bâtiment (B), un peu plus étiré. Bâtiment mixte avec du logement en accession mais aussi du logement social.
- De petits bâtiments à basse échelle (R+2) qui viennent habiller les pignons existants sur le site

Sur le bâtiment A en toiture il y a un espace de plus de 300m² dédié à l'agriculture urbaine.

Face à des maisons, un bâtiment collectif fragmenté : un socle en briques sur lequel viennent se poser des doubles hauteurs avec des effets de petites maisons.

Les espaces extérieurs : pour que les gens s'y sentent bien, il faut qu'il y ait de l'intimité.



Présentation du groupe scolaire par le Cabinet Cohen Pouillard

Le pôle scolaire sera implanté au cœur du quartier. L'entrée de l'école et de la crèche se situeront sur la rambla. Une grande diversité des espaces a été recherchée. Les enfants vont en effet passer une grande partie de leur jeunesse dans cet équipement.

C'est un bâtiment en R+2 dont les toitures occuperont une grande importance puisqu'elles seront occupées par les cours de récréation.

Une partie de l'école pourra s'ouvrir sur le square qui constitue une partie de la cour de l'école élémentaire. Les cours de récréation à l'étage prendront place sur les terrasses.

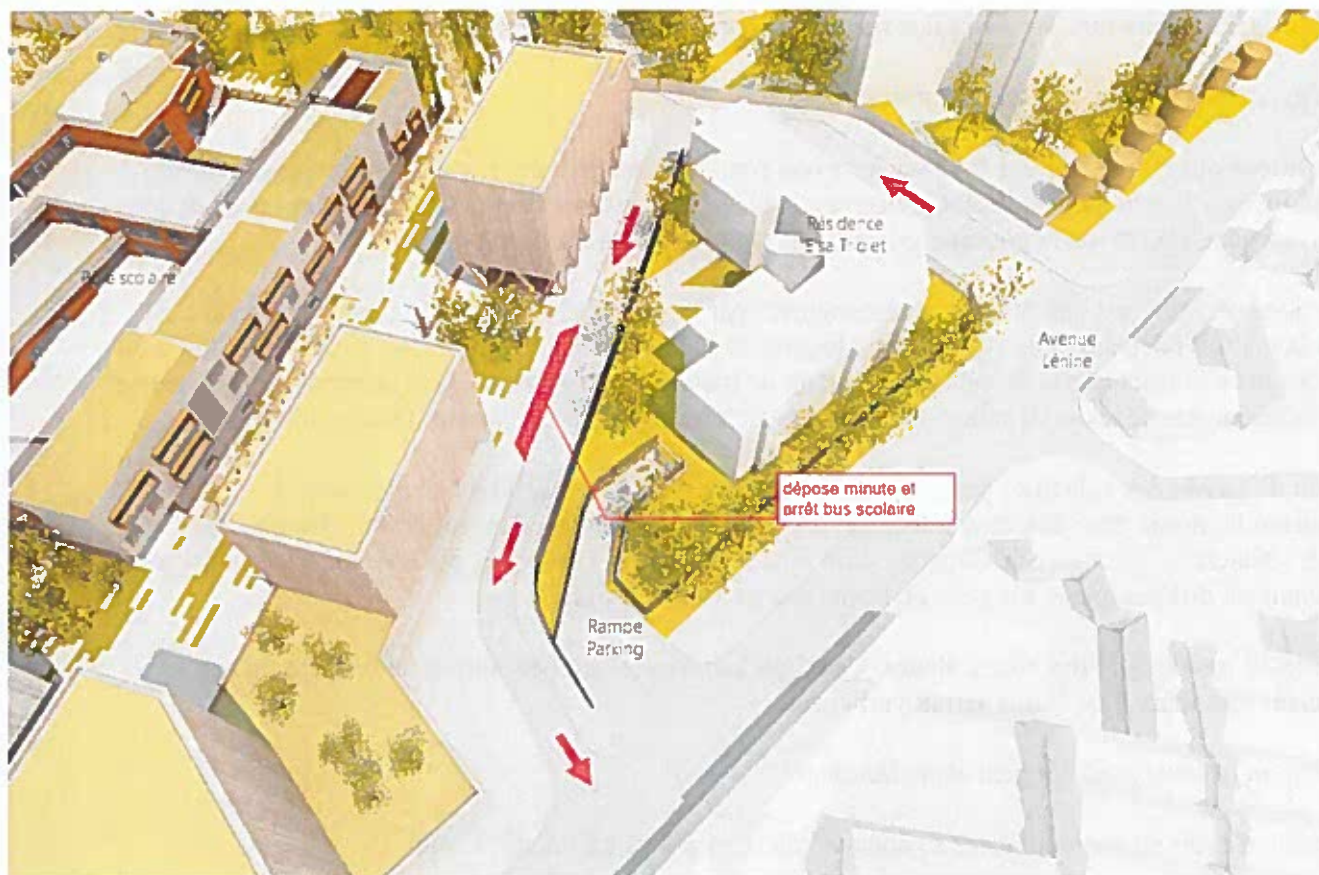
A l'intérieur les matériaux seront différents de celles des façades, revêtues de bois. Un travail sur la lumière naturelle a été mené.

L'école maternelle aura une deuxième cour de récréation sur la plus haute partie du bâtiment. Les sections des petits seront au 1er étage, les sections des plus grands seront plutôt au 2e étage.

Le permis de construire a été déposé. Le démarrage du chantier interviendra cet été pour une ouverture en 2017.

L'OPH travaille sur plusieurs pistes pour trouver un emplacement sur les jeux d'enfants. Plusieurs lieux sont étudiés pour des espaces conviviaux à destination les enfants.





Point sur relogements par Mme Gasri, Présidente de Romainville Habitat

1. Entretien préalable avec la chargée de relogement : définition des souhaits et des besoins de chaque ménage.
2. Constitution et dépôt d'une demande de mutation par chaque locataire.
3. Passage en Commission d'Attribution.
4. Envoi d'une proposition de relogement aux locataires avec le plan du logement
5. Signature d'un bail
6. Réalisation de l'État des lieux du logement
7. Aide au déménagement:

Travail avec des déménageurs qui fournissent les cartons et déménagent les locataires.

Embauche de techniciens par Romainville Habitat pour l'aide à l'installation.

8. Remboursement des frais de changement de compteurs (Electricité, gaz, télécom...) sur fourniture de factures.

Questions :

- S'agissant de la circulation des personnes qui déposeront leurs enfants en voiture, ils vont passer rue des Fontaines. Il y aura plus de circulation qu'à l'heure actuelle. Qu'en sera-t-il concernant la sécurité ?

La rue des Fontaines est actuellement à double sens, elle le restera. Les résidents des Fontaines pourront reprendre leur chemin habituel. Ce sera une dépose minute. Les enfants seront déposés entre les deux bâtiments. Cela se réglera entre parents : dans un sens unique, les gens n'accepteront pas qu'une voiture reste au milieu et bloque celles qui sont derrière.

- Combien y aura-t-il de logements une fois le projet terminé ?

306 réhabilités, 965 construits sur l'emprise même de Gagarine et 127 sur Vassou.

- Chaque appartement aura-t-il une place de parking?

Des dispositions ont été prises pour faire en sorte que sous chaque bâtiment il y ait un parking souterrain, sur un seul niveau. Il a été demandé aux concepteurs qu'ils puissent être éclairés naturellement pour éviter l'effet anxiogène. Cela est rendu possible grâce au surélévement du rez-de-chaussée.

Sur la partie accession c'est une place de stationnement par logement et sur la partie logement social c'est 0,7. C'est la loi. Cela dépend de la typologie du logement : ce n'est pas la même chose pour un studio ou un T5. Tous les locataires n'ont pas de véhicule. Le taux de motorisation sur la ville est de 65%. A Gagarine ce n'est pas différent. Les réseaux de transports seront plus développés, les gens seront moins motorisés.

Sur Cachin, il y avait des véhicules partout sur les espaces extérieurs. Quand on a commencé à résidentialiser, la moitié des véhicules a disparu. Il y avait 900 véhicules, il en reste 500. Des gens de l'extérieur venaient se garer là. Sur Gagarine c'est également le cas. Quand les espaces sont délimités, les gens s'organisent différemment, les gens de l'extérieur ne viennent plus.

On ne s'interdit pas de faire des zones bleues. Ceux qui habitent le quartier, auront un badge pourront se garer pendant sept jours. Les autres seront verbalisés.

- Y-aura-t-il un parking pour les gens dans les tours?

Ce sera prévu d'avoir du stationnement en sous-sol dans les autres bâtiments à côté.

- Si on est locataire d'un studio, où pourra-t-on se garer ?

Il y a du stationnement de surface qui est restitué. En réalité, on a rarement une saturation du stationnement pour le parc social parce qu'on a des taux de vacance liés au taux de motorisation. On arrive toujours soit dans le cadre de l'offre initiale soit dans l'extension en louant des parkings sur les parties en accession à proposer des places de stationnement aux gens qui en ont besoin.

- Les places seront-elles payantes ? Avez-vous défini un prix ?

Comme pour tous les autres parkings dans des résidences de cité aujourd'hui. Aujourd'hui vous n'avez pas de places de parking, vous vous gardez comme vous pouvez et où vous pouvez. Au niveau de l'OPH, les tarifs pratiqués seront corrects, comme toujours : entre 50 et 70 euros. Sur Gagarine ce qu'on s'était engagé à faire c'était de regarder pour que le prix soit le plus bas possible. Nous devons réaliser des études, il est trop tôt pour répondre.

- Les parkings seront-ils fermés ?

Oui. Les parkings sous-terrain seront fermés par des barrières, comme à Triolet.

- Les bâtiments qui seront démolis sont des 4 ou 5 pièces. Dans la reconstruction des bâtiments y aura-t-il tout type de logement, du studio au 5 pièces ?

Bien sur, il y aura toute sorte de taille de logements.

- On aura le droit de garder la même superficie ? Comment cela sera à l'intérieur ?

Nous ne sommes pas en capacité de vous répondre aujourd'hui sur la superficie. Par contre, et nous n'y dérogerons pas, il y a un certain nombre de familles qui sont dans des F5, les enfants ont grandi, sont partis et ils se retrouvent à un ou deux dans un F5. Ces personnes n'auront pas un F5. Pour autant, ils n'iront pas dans un studio. Il y aura de la souplesse mais ce sera plus petit.

A superficie égale à ce que vous avez aujourd'hui, vous aurez le même niveau de loyer en charge. Ce sera discuté avec vous, il y aura un lien privilégié entre l'OPH et le locataire. Une chargée de relogement rencontrera chaque famille. Nous essaierons de répondre à vos demandes.

- Comment les nouveaux logements seront-ils chauffés ? Qu'en sera-t-il des accès aux ascenseurs ?

Pour les accès aux ascenseurs il existe des obligations de normes. Il n'y aura pas de demi-étage comme il y a actuellement, ce sera un accès directement au palier.

Sur le chauffage, nous sommes incapables de vous dire aujourd'hui si ce sera du gaz ou de l'EDF. On n'en est pas à ce stade. Demain les futurs bâtiments seront isolés de manière différente. Aujourd'hui il y a un problème d'isolation réel. En termes de facture ce ne sera pas la même chose. Les normes environnementales sont aussi faites pour réduire vos factures.

- Comment seront répartis logement en accession et logements sociaux ? Y aura-t-il une mixité ?

Il y aura une mixité au niveau de l'îlot. Chaque îlot sera composé pour une partie de logement social. Le « vivre ensemble » passe par cela.

- Les logements en accession : comment les personnes peuvent-elles présenter un dossier ? Cela permettrait à des jeunes couples et à des célibataires de devenir propriétaires

Nous ne sommes pas à la phase de commercialisation. S'il y a des locataires qui souhaitent acquérir, il faut qu'ils se fassent connaître dans les meilleurs délais auprès de l'office puisqu'il a été prévu d'avoir des logements accessibles en location-accession à des taux privilégiés. L'OPH crée un fichier avec tous les gens qui sont intéressés et quand des projets seront commercialisés les personnes seront contactées. Le taux de TVA sera un taux réduit à 5,5%.

- Un certain nombre d'emplois seront-ils réservés aux Romainvillois ?

Oui, des clauses d'insertion seront systématiquement intégrées dans les marchés publics comme cela a été fait pour le prolongement de la ligne 11.

- Concernant la construction du pôle éducatif, il est regrettable que les parents d'élèves et les locataires n'aient pas été consultés en amont. L'information de la démolition de l'école maternelle n'a été donnée aux parents que début mars. L'accueil des enfants pendant un an à l'école Cachin n'est pas sans poser des problèmes aux parents : trajet, horaires, restauration, surcharge du réfectoire... Autant de questions qui auraient pu être discutées avec les parents depuis janvier.

Au départ il était prévu de phaser la reconstruction de l'école sans toucher, dans un premier temps, à la maternelle existante. Cela aurait été invivable pour les enfants et les équipes éducatives. Un travail a été mené avec les directeurs d'école, les directions nationales d'inspecteurs avant même d'avoir vu les parents. Quand on a reconstruit Peri-PVC on s'est retrouvé quasiment dans la même situation. Tout a très bien fonctionné.

La demande d'un certain nombre de parents et des équipes enseignantes était de modifier les horaires pour que avec Cachin ça se fasse. Il y a eu une consultation de l'ensemble des parents et la majorité des parents sont d'accord pour avancer d'un quart d'heure. Pour la restauration scolaire, ils termineront un quart d'heure plus tôt et seront dans les restaurants scolaires un quart d'heure plus tôt. Il y aura des places en plus dans le réfectoire. Il y a des écoles maternelles dans cette ville où il y a deux services et cela fonctionne très bien.

Transports

Le TZen 3 en 2020 dans le quartier de l'Horloge

Le TZen 3 circulera de Paris jusqu'aux Pavillons-sous-Bois, le long de la RN3. Il desservira huit communes, dont Romainville. La mise en service est prévue pour 2020.

Dans quatre ans, la ligne 3 du TZen reliera le 19^e arrondissement de Paris par Pantin, Bobigny, Romainville, Bondy, Noisy-le-Sec et L'Yvetot-Gaillon.

Les véhicules innovants qui desserviront la vingtaine de stations de cette ligne seront des bus à haut niveau de service. Des bus, mais avec tous les avantages d'un tramway : accès de plain-pied, portes coulissantes et surtout temps de parcours garantis grâce à une voie de circulation entièrement réservée et à un système de priorité aux feux.

Les stations du TZen 3 seront desservies sept jours sur sept de 5 heures à 00h30 : toutes les six minutes aux heures de pointe, toutes les huit minutes aux heures creuses, toutes les vingt minutes en soirée.

Le TZen 3 passera tout près du quartier de l'Horloge et permettra donc aux Romainvillois et aux quelque 42 000 voyageurs attendus chaque jour sur la ligne de se déplacer le long de l'ex-RN3, axe majeur du département, et même au-delà puisque de nombreuses correspondances seront possibles (ligne 5 du métro, RER E, tramways T1, T3b et T4, ligne 15 du futur métro automatique, etc.).



Le TZen 3 en 3D

Le Département de la Seine-Saint-Denis a modélisé en 3D plusieurs secteurs du territoire traversés par le TZen 3. Cette modélisation dynamique et interactive sera présentée les 11, 12 et 13 mai de 12h à 18h au Pavillon de l'Horloge (63, avenue Gaston-Roussel).



Plus d'infos
sur www.tzen3.com

Atelier urbain sur la rénovation de Youri-Gagarine

Un atelier urbain sur la rénovation du quartier Youri-Gagarine aura lieu le mercredi 11 mai à 15h au Palais des fêtes.

Panotel : la concertation se poursuit

Une réunion de concertation sur le projet de réaménagement du site de Panotel a eu lieu le jeudi 7 avril à l'espace Marcel-Cachin. Après une rapide présentation du projet, les habitants du quartier ont pu échanger avec les architectes à qui ils ont fait part de leur expérience, de leurs remarques et de leurs idées, au sein de trois groupes de travail. Des plans du projet ont servi de base de réflexion. Les architectes ont noté toutes les remarques qui leur ont été faites et vont maintenant dessiner des plans plus précis, qu'ils présenteront aux riverains avant la fin de l'année scolaire.

Campagne de lutte contre les rongeurs

La Municipalité procède deux fois par an à une désinfection générale des bâtiments communaux. La prochaine se déroulera en mai. Parallèlement, des produits répulsifs seront distribués gratuitement aux Romainvillois : le mardi 10 mai au 144, avenue Gaston-Roussel, le mercredi 11 mai sur le marché du Chemin-Vert et le jeudi 12 mai sur le marché du Centre. Les fiches de données de sécurité des produits utilisés sont disponibles en mairie (Centre antipoisson de Paris : 01 40 05 48 48).

Malgré ces campagnes, il n'est malheureusement pas rare de constater la présence de rats dans les zones urbaines. Si des habitants remarquent la présence de rongeurs à l'intérieur ou à proximité de leurs habitations, ils doivent en informer le syndic. S'il s'agit d'une copropriété, ou le bailleur s'il s'agit de logements sociaux. L'un comme l'autre sont tenus de faire intervenir des professionnels afin d'éradiquer les nuisibles. Les propriétaires de logements individuels et les sociétés doivent faire directement appel à une société spécialisée ou placer eux-mêmes des produits répulsifs. Renseignements auprès du service Habitat et Hygiène (01 49 15 55 42).

Aménagement

François Hollande choisit Romainville pour parler logement

Le président de la République a choisi Romainville pour venir faire des annonces. Accompagné de la ministre du Logement et d'élus, il a visité le 8 avril deux bâtiments en cours de construction, dans le quartier Jean-Lemoine et celui des Coudes-Cornettes.

Le vendredi 8 avril, Coïne Vallis et les élus locaux ont accueilli François Hollande, le président de la République, et Emmanuel Cosse, la ministre du Logement et de l'Habitat durable. Ils ont visité deux chantiers, accompagnés par Claude Bardone, président de l'Assemblée nationale, Thierry Repentin, délégué interministériel à la Mixité sociale dans l'habitat, Philippe Gail, préfet de Seine-Saint-Denis, Stéphane Troussel, président du Conseil départemental et Gérard Cosme, président d'Est Ensemble. Cette délégation s'est rendue dans le quartier Jean-Lemoine avant de visiter celui des Coudes-Cornettes qui comprendra bientôt une résidence intergénérationnelle, des logements dédiés à l'accession et un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Là, le président de la République a échangé avec un couple d'acquiesseurs. « On nous a apportés il y a quelques jours pour nous proposer de rencontrer François Hollande. Quelle surprise ! Actuellement, nous habitons Chelles, nous sommes locataires. Nous



Coïne Vallis a présenté deux projets d'aménagement romainvillois, qui comptent chacun de nombreux logements.

avons acheté ici, sur plan, parce que nous avons pu bénéficier d'un prêt à taux zéro. Maintenant, on a hâte d'emménager dans ce quartier qui va devenir commode et qui est très bien situé pour nous qui travaillons à Paris », expliquent Gail et Virgile après leur entretien avec le président.

Les annonces du président

Après ces visites, François Hollande a annoncé la prolongation jusqu'à la fin de l'année 2017 du dispositif d'investissement localisé dans le neuf, le dit Pinel, rappelant que celui-ci a permis « une hausse de 45% des ventes aux investisseurs en 2015, soit 50 000 ventes ». Le président a également annoncé une extension de la TVA à taux réduit pour accélérer encore la reprise du marché

immobilier. « Aujourd'hui, les logements situés à moins de 300 mètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville bénéficient, pour leur construction, d'un taux de TVA réduit de 5,5 %. J'ai demandé à la ministre du Logement de voir comment passer très rapidement ce périmètre à 500 mètres », a-t-il poursuivi. Puis il a assuré que la « fonction publique » regroupant les terrains des ministères et des administrations, afin de faciliter leur cession et construire des logements, sera créée avant la fin de l'année.

Si le président de la République a choisi Romainville pour venir faire des annonces concernant le logement, ce n'est pas par hasard. La Ville a en effet perçu en 2015, pour son effort de construction, une dotation étatique de 1,4 million d'euros.

Aménagement

Quartier Youri-Gagarine : les avancées du projet présentées aux Romainvillois

Un état des lieux complet de l'avancement du projet de rénovation urbaine du quartier Youri-Gagarine était proposé le mercredi 11 mai dernier au Palais des fêtes. L'occasion de répondre aux interrogations des habitants.



Le temps d'échanges du 11 mai a permis de présenter les avancées ainsi que les étapes à venir. Plusieurs mois s'étaient écoulés depuis le dernier atelier urbain, l'ordre du jour était donc particulièrement dense.

Fait majeur, souligné par Corinne Valls et Fadela Bernabé, préfète déléguée à l'égalité des chances, un conseil citoyen a vu le jour dans le quartier en mars dernier. Si sa mise en place résulte de la loi, cette instance vient prendre le relais d'une concertation débutée

il y a de nombreux mois, avec le lancement en novembre 2014 du groupe d'habitants référents. La qualité de leur travail a été mise en avant à plusieurs reprises par Emmanuel Person, l'architecte-urbaniste, qui s'est appuyé sur leur réflexion pour faire évoluer le projet. « Nous travaillons sur temps long, nous avons des idées en matière d'aménagement urbain mais vous, vous habitez ici et êtes donc notre meilleure source d'inspiration », a-t-il indiqué.

La co-construction se poursuit

Concrètement, un travail a été mené autour de la maquette, amenée à évoluer au fur et à mesure du projet. La dernière version de celle-ci a été présentée en y intégrant un élément majeur : la diminution, survenue depuis le précédent atelier, de 574 logements par rapport au projet initial. « Nous avons entretenu deux étages sur tous les bâtiments, voire plus sur certains. Cela crée moins de proximité, la familiarité circule mieux ». Certains blocs ont également été retravaillés, en tenant compte de la problématique des vis-à-vis et d'une meilleure articulation entre eux, notamment en privatisant la trame verte et les circulations douces. Désormais, le savoir quand ils seront impactés par les travaux, les habitants ont pu disposer de premiers éléments de réponse avec la



© Bureau & Coeur



© Bureau & Coeur

présentation du phasage. Le chantier du pôle éducatif, au même titre que la livraison du secteur Vassou (composé à part quasi-égale de logements sociaux et de logements en accession), marque le début d'une première phase dans le projet, laquelle s'achèvera une fois l'école livrée. La fin de la rénovation est quant à elle amorcée pour 2026.

Un point sur le relogement a été effectué par la présidente de Romainville Habitat, Asma Gari, avant que ne soit évoquée, lors des échanges, la question du stationnement. Les débats se sont poursuivis tard. Ils vont à présent continuer au sein du conseil citoyen, instance ouverte vers le quartier, qui disposera à l'automne d'une « maison du projet », un lieu pour recevoir les habitants.

Pour prendre contact avec le conseil citoyen du quartier, consulter la page Facebook « Conseil citoyen-Quartier Youri-Gagarine-Romainville ».

Le programme en chiffres

- 476 logements déconstruits puis reconstruits
- 306 logements réhabilités et résidentiels
- 965 logements construits
- 1 pôle éducatif
- 1 salle multi-sports
- 1 carré 12-25 ans

Rectificatif : du vert pour le verre

Une erreur s'est glissée dans notre précédente édition, dans les pages consacrées aux gestes à adopter pour « être éco-citoyen » à Romainville. Comme nous l'indiquions, les Romainvillois peuvent collecter dans les bacs et boîtes jaunes les papiers, emballages en carton, barquettes alimentaires, bouteilles et flacons en plastique mais également tous les emballages en plastique et métalliques, même les plus petits : les capsules de café. Les bacs et boîtes marrons servent au dépôt des ordures ménagères non recyclables. Le verre doit quant à lui être placé dans les bacs à couvercles verts. Toutes nos excuses à nos lecteurs.

TZen 3 : enquête publique jusqu'au 20 juin

L'enquête publique qui se terminera le 20 juin permettra d'informer et de recueillir l'avis du public sur le projet du TZen 3, présenté en détail dans le dossier d'enquête publique. Cette enquête se déroule sous l'égide d'une commission, désignée par le tribunal administratif. Plusieurs modalités de participation et d'expression sont proposées. Il est possible de consulter le dossier d'enquête publique à l'Hôtel de Ville et d'inscrire ses observations sur les registres mis à disposition sur place : toutes les pièces du dossier sont également consultables sur Internet. Des permanences d'un commissaire enquêteur ont par ailleurs été organisées, toujours à l'Hôtel de Ville : la dernière aura lieu le 20 juin de 09h30 à 11h30. Il est enfin possible d'écrire à la commission d'enquête à l'adresse suivante : Monsieur le président de la commission d'enquête du projet TZen 3 / Préfecture de la Seine-Saint-Denis / Direction du développement durable et des collectivités locales / Bureau de l'urbanisme et des affaires foncières / 1, esplanade Jean-Moulin / 93007 Bobigny Cedex. Plus d'informations sur www.tzen3.com.

Démolition du château

La démolition du château de Romainville, initialement prévue en mai, devrait finalement avoir lieu cet été. Situé sur le territoire de l'île de loisirs de la Conche des Forêts, l'édifice appartient au Conseil régional de Île-de-France. Aujourd'hui en ruines, il est devenu dangereux.

Aménagement

Les travaux démarrent cet été dans le quartier Youri-Gagarine

La rénovation urbaine du quartier Youri-Gagarine est entamée. L'école maternelle, le siège de Romainville Habitat et la halle Vertigo seront démolis cet été. Dans un peu plus d'un an, un pôle éducatif de 22 classes et 70 berceaux prendra la place de ces bâtiments.



Le démarrage du siège de Romainville Habitat, ni-mai, a marqué le lancement de la rénovation du quartier. Des travaux de curage et de désamantage ont aussitôt été engagés dans le bâtiment, dont la démolition doit s'achever au milieu du mois de juillet.

L'école maternelle et la halle Vertigo seront elles aussi démolies cet été. L'aire de jeux sera réhabilitée en août du côté de la rue Vassou, entre les bâtiments H et J, comme proposé par le conseil citoyen du quartier.

La zone libérée par ces premiers travaux sera occupée à l'avenir par un pôle éducatif qui comprendra une école maternelle, une école élémentaire, une crèche et des espaces récréatifs accessibles depuis

l'extérieur pendant le temps extra-scolaire.

La construction de cet équipement innovant doit démarrer en septembre et s'achever pendant l'été 2017.

Lancement du premier programme de logements

Quant au premier programme de logements, imaginé par le cabinet Biernac et Gonzalez et mené par les sociétés Nexity et Effiage, il sera lancé début 2017. La commercialisation d'une partie des appartements vient de démarrer. Située rue Vassou, hors du périmètre du quartier actuel, ce programme comptera 127 logements, dont 61 logements sociaux qui permettront de reloger les locataires des premiers bâtiments qui seront déconstruits.

Atelier urbain sur la cité Charles-de-Gaulle

Un nouvel atelier urbain sur la rénovation de la cité Charles-de-Gaulle aura lieu le mercredi 14 septembre. Tous les habitants du quartier et des alentours sont invités à y participer.

Dénominations de voies internes aux Coudes Cornettes

En 2014, la ville avait nommé la voie principale du secteur des Coudes Cornettes «rue des Coudes Cornettes». L'aménagement qui est en cours nécessite de nommer quatre voies internes au lotissement. Afin de garder des noms qui ont forgé l'histoire de Romainville, la Mairie a souhaité reprendre ceux de lieux-dits, chemins et ruelles.

La «ruelle des Marchés» fait référence au mot latin *mercatus* qui signifie «marché». Les marchés étaient le complément indispensable des camps romains. «L'allée de la Carrière à callos» fait référence à un lieu du secteur des Lardies. «L'allée Le Pan» fait référence au dieu mythologique protecteur des bergers et troupeaux. On pense qu'un temple ou un lieu dédié à la divinité se trouvait dans le secteur. Le «mail des Molibous» fait référence à une appellation latine. *Molus* signifie «grand nombre», *modis* signifie «en petite douce» et *lortes* signifie «loerts». On peut imaginer qu'il y avait dans ce secteur un grand nombre de loerts ou des troupeaux élevés sur une pente.

Enlèvement gratuit des tags et graffiti

Conformément à l'article 103C du règlement sanitaire départemental, il appartient aux propriétaires d'immeubles particuliers de maintenir en bon état de propreté leurs façades. Ils peuvent cependant bénéficier gratuitement d'interventions identiques à celles menées sur les bâtiments communaux. Pour cela, ils doivent retirer un formulaire de demande d'intervention en mairie ou le télécharger sur le site de la Ville (rubrique «cadre de vie» puis «propreté urbaine»).

Aménagement

Concertations sur les projets d'aménagement

Au mois de juin, trois ateliers urbains ont été organisés par la Ville afin de partager avec les habitants les orientations d'aménagement. Conformément aux objectifs inscrits dans la Charte du dialogue citoyen et aux dispositions de la Charte promoteur, modifiée en mars 2015, les orientations des projets d'aménagements font désormais systématiquement l'objet d'une concertation avec les riverains.



Atelier urbain sur l'aménagement du secteur République

(not situé entre la cité du Sac, la rue Félix-Néel et la rue Pierre-Curie)

Le secteur a été identifié depuis de nombreuses années comme futur lieu de développement de logements, conformément aux orientations du Projet d'aménagement et de développement durable. Il s'agit d'un secteur au sein duquel l'habitat le plus de qualité peut naître, mais où la Ville souhaite aussi préserver, dans le cadre du Plan local d'urbanisme patrimonial, les pavillons et cours d'îlots remarquables.

Les premières réflexions sur l'avenir du site, conduites par le groupe Kaufmann et Brood, ont été présentées aux riverains le 9 juin. Pour mener ce projet, la Ville a demandé aux opérateurs de respecter les règles actuelles du Plan local d'urbanisme. Cette parcelle ac-

cueillera 98 logements dont 10 logements sociaux, 69 places de parking et un local associatif.

Comme elle s'y était engagée, la Ville prévoit la reconstruction d'une place de 500 m² qui accueillera des jeux pour enfants.

Atelier urbain sur l'avenir de la cité des Mares

Les locataires de la cité des Mares attendent depuis longtemps la présentation d'un projet de requalification ambitieux pour répondre aux nouveaux usages et proposer des logements plus qualitatifs tout en conservant une partie du patrimoine comme témoignage de l'histoire de la commune. La Ville a donc confié à quelques mois une mission à l'agence de Jean-François Aubier, architecte de la Villa Respéro située avenue du Verdun, qui a aussi travaillé sur la réhabili-

lation des Moulins de Pantin. Le 13 juin dernier, les locataires ont découvert et approuvé les premières orientations du projet qui prévoit la requalification de certains bâtiments existants, la déconstruction et reconstruction de nouveaux logements tout en gardant l'apport d'espaces publics attractifs. Afin de mieux se projeter, les locataires ont été invités à visiter le programme de logement Respéro avec l'architecte. Une nouvelle rencontre à l'automne permettra de faire un point sur l'avancée du projet et de poursuivre sa co-construction avec les habitants.

Atelier urbain sur le site Panotiel

Le 15 juin, à l'occasion du troisième atelier urbain sur le projet (photo), les riverains ont assisté à la restitution des groupes de travail auxquels ils avaient participé le 7 avril dernier avec les architectes du projet (François Gréther, architecte urbaniste, l'atelier Map et A et l'Agence RVA). Les remarques des riverains ont été entendues : pour limiter les bruits d'ordures ménagères, un raccordement au réseau de collecte des déchets par aspiration pneumatique est prévu, les entrées de parking seront requalifiées et les nombreuses questions relatives aux usages ont été traitées (préservation des vues, hauteur, ondules portées, etc.). En lien avec le projet de la cité des Mares, les architectes ont créé des poignées visuelles entre les projets. Les sept bâtiments de logements qui borderont le parcours paysager central auront une architecture de qualité. Les projets finalisés seront présentés aux riverains à l'automne 2016.

4 questions à...



Fadela BENTRABIA,
Préfète déléguée pour
l'égalité des chances
en Seine-Saint-Denis

A quoi sert le Conseil citoyen ?

Le Conseil citoyen est l'instance qui permet la mise en œuvre du principe de co-construction prévu par l'article 1 de la loi du 21 février 2014. Concrètement, il a pour objectif d'associer les habitants à la définition de l'action publique dans les quartiers afin de prendre en compte leur expertise d'habitant, à côté de celle des techniciens, tant sur le volet social que sur le volet urbain.

Qui compose le Conseil citoyen ?

Le Conseil citoyen du quartier Yourt-Gagarine est composé de deux collèges : le collège « habitants » et le collège « acteurs locaux ». Ses membres sont recrutés soit par appel à candidatures pour les habitants volontaires et les acteurs locaux et associatifs, soit par tirage au sort. Ce dernier a été organisé à partir des fichiers des bulletins sociaux et des listes électorales. Les habitants tirés au sort résident tous dans le quartier.

Comment est-il organisé ?

Chaque Conseil citoyen définit ses modalités de fonctionnement en rédigeant une charte de fonctionnement. Très concrètement, cela veut dire qu'il n'y a pas d'organigramme pré-défini par l'Etat. Cela serait en effet contraire à l'autonomie et à l'indépendance des Conseils citoyens prévue dans le cadre de référence publié par le Ministère de la ville, en juin 2014. Les Conseils citoyens sont donc libres de choisir leur organisation et leur fonctionnement. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'ils doivent se débrouiller seuls. Les collectivités et l'Etat les accompagnent jusqu'à leur autonomie.

Pourquoi avoir créé ces conseils ?

La création des Conseils citoyens est issue d'un rapport de Marie-Hélène Baqué, professeur d'université, et Mohamed Mezmache, militant associatif. Il a été remis au Ministre délégué chargé de la ville, en juillet 2013, et visait à formuler des propositions pour renforcer le pouvoir d'agir des habitants des quartiers prioritaires.

Un projet co-construit

Ateliers habitants-référents :
retour sur 2 ans de concertation



thématiques, autour du développement durable ou encore des équipements, ont permis d'aboutir à un premier bilan conciliant et ambitieux.

En effet les nombreuses propositions des habitants référents ont été intégrées et sont étendues afin de répondre aux attentes du plus grand nombre. Leurs réflexions sur les usages des espaces publics sont un véritable appui à la définition du projet.

Un Conseil citoyen à votre écoute



Le 4 février dernier, les habitants référents du quartier Yourt-Gagarine ont restitué le fruit de leur travail, réalisé en ateliers. Jouant un rôle de trait d'union entre les habitants et la municipalité, les habitants référents participaient depuis novembre 2014 au projet de rénovation du quartier Yourt-Gagarine. Une dizaine de réunions ainsi que des ateliers

A noter :

ATELIER URBAIN
le mercredi 11 mai à 19h
au Palais des Fêtes

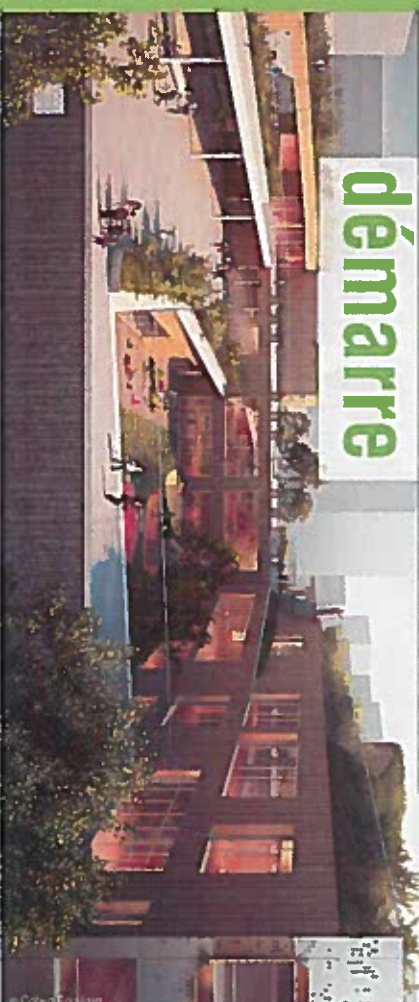
Pour contacter le conseil citoyen : citoyens@ville-romainville.fr

Lettre d'information

N°9 - MAI 2016

La rénovation du quartier

démarrer



L'édilio du Maire



L'installation du Conseil citoyen du quartier Gagarine, le 11 mars dernier, en présence de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances, marque le lancement d'une nouvelle étape de participation citoyenne à Romainville.

Cette nouvelle instance, réunissant des habitants, des acteurs locaux et associations accompagnera pleinement le programme de renouvellement urbain du quartier, en poursuivant le travail initié par les habitants référents depuis deux ans, afin de co-construire de nouvelles propositions.

Sur le terrain, le projet avance. Dès l'été, afin de permettre la création du pôle éducatif, le siège de Romainville Habitat et la finche Vertigo seront déménagés. Début juillet, l'école maternelle sera aussi

déconstruite pour permettre le lancement, à la rentrée, de la réalisation d'un équipement structurant pour le quartier, pensé pour favoriser l'apprentissage et l'épanouissement des enfants, innovant par sa forme architecturale, ambuleux sur le plan environnemental, ce bâtiment sera aussi adapté aux nouveaux usages. Enfin, dès début 2017 les premiers programmes de logements seront lancés pour permettre à terme le réajustement des localités dont les localités concernées sont : Romainville Habitat rencontre déjà les localités concernées afin d'anticiper les attentes des familles et entendre, comme dans le cadre du renouvellement du quartier Marcel-Cachin, proposer un accompagnement personnalisé des locataires pour répondre à leurs besoins.

Aujourd'hui après de longues années d'attente, de mobilisation des partenaires, les premiers travaux s'engagent enfin pour accélérer durablement le cadre de vie des habitants du quartier et créer une véritable entrée de ville.

www.ville-romainville.fr



Le futur pôle éducatif bientôt en travaux

La rénovation du quartier Youri-Gagarine prévoit la construction d'un pôle éducatif composé d'une crèche, d'une école maternelle et d'une école primaire. Les travaux vont commencer cet été pour accueillir les élèves dès la rentrée 2017. L'arrivée de ce groupe scolaire permettra l'ouverture de classes supplémentaires et donc l'accueil d'un plus grand nombre d'élèves.



© Cohen Poullard

C'est un équipement public très attendu qui va bientôt sortir de terre à Youri-Gagarine. Dès cet été, les travaux de construction du futur pôle éducatif seront lancés. Le bâtiment de près de 4000 m², imaginé par le cabinet d'architectes Cohen Poullard, s'inscrit dans une démarche plus que conforme aux normes environnementales et sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ce pôle éducatif comprendra une crèche de 70 berceaux et un groupe scolaire de vingt-deux classes : dix pour l'école maternelle, dix pour l'école élémentaire et deux classes évolutives qui s'adapteront aux besoins d'accueil des enfants. A terme ce sont près de 400 élèves supplémentaires qui pourront être accueillis dans ce pôle éducatif.

Une école fonctionnelle et des espaces mutualisés

L'organisation des différents espaces du pôle éducatif a été pensée pour un maximum de fonctionnalité à chaque étape de la journée. Pendant les heures d'école, mais aussi avant et après, dans le cadre d'un accueil périscolaire, les enfants utiliseront pleinement ces espaces tant pour apprendre que pour jouer.

La crèche, les entrées des deux écoles et une salle de quartier occuperont le rez-de-chaussée. Les classes de maternelle et d'élémentaire seront installées sur les trois niveaux du bâtiment. Au premier et au

deuxième étage, les enfants emprunteront des terrasses pour passer des classes aux zones de récréation.

Des jardins pédagogiques seront aménagés à tous les étages. Un certain nombre d'espaces, intérieurs et extérieurs, seront mutualisés : ainsi la cour de l'école élémentaire sera ouverte sur l'extérieur pendant les temps extra-scolaire.

Les parents d'élèves informés

Un tel chantier nécessite une bonne organisation. Durant l'année scolaire 2016/2017, les élèves de l'école maternelle Gagarine seront accueillis à l'école Cachin. Pour mieux anticiper la rentrée de septembre prochain et le déménagement provisoire de l'école, les directeurs et les enseignants affectés sur les deux écoles se sont réunis dès le mois de mars dernier avec l'inspecteur de l'Éducation nationale.

Quant aux familles de l'école Gagarine et de l'école Cachin, elles ont été invitées à participer à des réunions d'information. Objectif : échanger sur les modalités du logement pendant les travaux du futur pôle éducatif. Ces échanges ont permis de poser les bases de l'organisation, qui sera affinée dans les prochaines semaines avant d'être proposée aux parents d'élèves.

Les premiers travaux s'engagent avant l'été

Afin de permettre la réalisation du pôle éducatif et d'aménager les voiries provisoires aux abords, les démolitions du siège de Romainville Habitat et de la triche industrielle Vertigo débuteront fin mai. Le siège de Romainville Habitat sera provisoirement relocalisé dans le bâtiment Romainville 2000, rue de la Fraternité. Les équipes de l'Office s'installeront à terme dans la tour A située au cœur du quartier Youri-Gagarine.

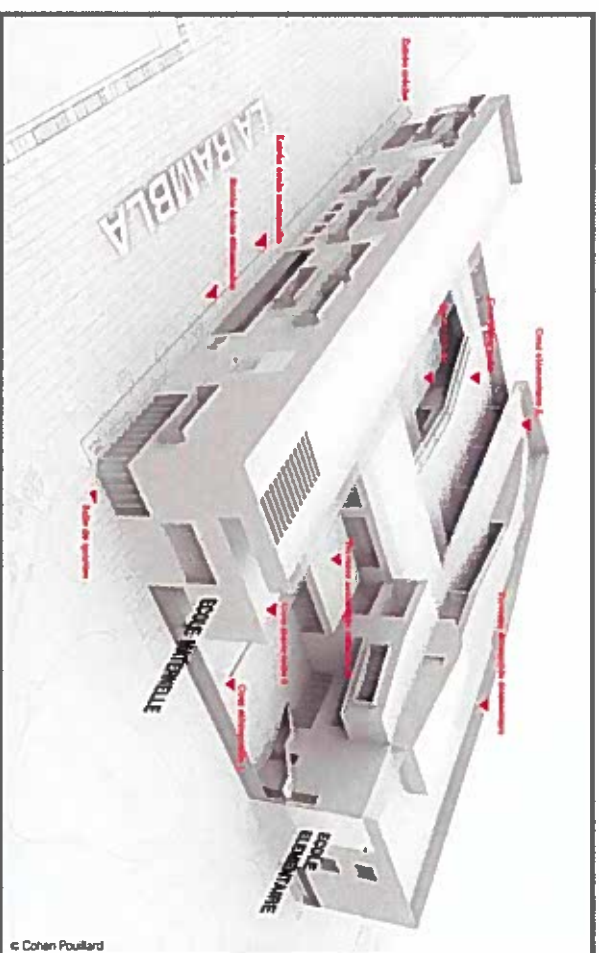
Fin 2016, les constructions de logements seront aussi lancées. Rue Vassou, un programme mixte de 140 logements, dont la moitié de logements sociaux, permettra le relogement des premiers locataires dont les immeubles seront démolis. Suivra la réalisation de programmes dans le périmètre Youri-Gagarine.

Le pôle éducatif en chiffres

- 70 berceaux au sein de la crèche départementale
- 22 classes (10 pour l'école maternelle, 10 pour l'école élémentaire et 2 classes « évolutives »)
- 1 salle de quartier
- 3929 m² de surface pour ce nouvel équipement
- 3000 m² d'espaces récréatifs
- 9,5 millions d'euros HT

Le calendrier

- Fin mai - fin juin 2016
 - Démolitions du siège de Romainville Habitat et de la triche Vertigo
- Juillet 2016
 - Déménagement et accueil des enfants scolarisés, lancement des travaux
- Août 2017
 - Livraison du pôle éducatif
- 1^{er} septembre 2017
 - Rentrée scolaire dans le nouveau pôle éducatif



© Cohen Poullard

